



UNI-SELECT^{MD}

**AVIS DE CONVOCATION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES
ACTIONNAIRES ET
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA
DIRECTION**

LE 31 MARS 2017

AU SUJET DE UNI-SÉLECT

Fondée en 1968, Uni-Sélect inc. est un chef de file nord-américain de la distribution de peintures automobile et industrielle et d'accessoires connexes, ainsi qu'un chef de file de la distribution de produits automobiles destinés au marché secondaire de l'automobile canadien. Au Canada, Uni-Sélect supporte plus de 16 000 ateliers de réparation/installation à travers un réseau national de plus de 1 100 grossistes indépendants et magasins corporatifs, dont plusieurs opèrent sous les programmes de bannières de Uni-Sélect incluant BUMPER TO BUMPER®, AUTO PARTS PLUS® et FINISHMASTER®. Uni-Sélect supporte également plus de 3 900 ateliers et magasins à travers ses bannières d'ateliers de réparation/installation, ainsi que ses bannières de carrosserie automobile. Aux États-Unis, FinishMaster, Inc., une filiale à part entière de Uni-Sélect, opère un réseau national de magasins corporatifs de produits de revêtement automobile sous la bannière FINISHMASTER, laquelle dessert un réseau de plus de 30 000 clients annuellement incluant plus de 6 000 ateliers de carrosserie à titre de fournisseur privilégié.

Le siège social de Uni-Sélect inc. est situé à Boucherville, Québec, Canada et ses actions se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « UNS ».

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent document incluent des déclarations prospectives qui comportent des risques et incertitudes, si bien que les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans le présent document. Pour plus d'information quant aux risques et incertitudes, nous vous invitons à consulter la notice annuelle 2016 déposée par Uni-Sélect auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes et d'autres autorités en valeurs mobilières. Les déclarations prospectives contenues aux présentes sont faites en date du présent document et, à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, Uni-Sélect ne s'engage aucunement à mettre à jour ou modifier publiquement ces déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

SIÈGE SOCIAL

170, boul. Industriel
Boucherville (Québec) J4B 2X3
Tél. 450 641 2440
Télé. 450 449 4908
uniselect.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Tél. 450 641 6972
Courriel investisseurs@uniselect.com

EN RÉSUMÉ

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2017

Date et heure	Jeudi, le 4 mai 2017 à 13 h 30 heure avancée de l'Est
Lieu	Hôtel Mortagne Salle A (Iles-de-Boucherville) 1228, rue Nobel Boucherville, Québec J4B 5H1
Webcast	L'audio du webcast de l'assemblée annuelle sera accessible à la page <i>Investisseurs</i> de notre site Web à http://uniselect.com/fr/investisseurs à 13 h 30 heure avancée de l'Est le 4 mai 2017
Date de référence	30 mars 2017

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

QUESTIONS SOUMISES AU VOTE	RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL	PAGE
Élection de 9 administrateurs	POUR chacun des candidats	13
Nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur	POUR	13

FAÇONS DE VOTER

Reportez-vous au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions relatives au vote ou encore à la rubrique 1 - *Vote et sollicitation de procurations* pour en savoir plus sur les façons de voter mises à votre disposition. Si vous choisissez de voter par Internet, par téléphone ou en personne à l'assemblée, vous n'avez pas à remplir ou nous retourner le formulaire de procuration.

DIFFÉRENTES FAÇONS DE VOTER MISES À VOTRE DISPOSITION



EN PERSONNE



PAR LA POSTE



PAR TÉLÉPHONE



PAR TÉLÉPHONE INTELLIGENT



PAR INTERNET

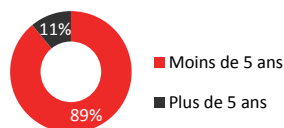


PAR FONDÉ DE POUVOIR

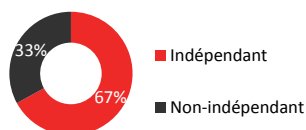
APERÇU DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

(se référer à la rubrique 4 pour plus de renseignements)

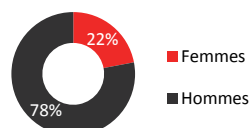
MANDAT



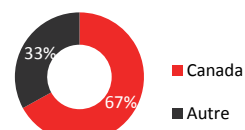
INDÉPENDANCE



DIVERSITÉ DES SEXES



REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE



Candidat	Âge	Admin. depuis	Fonction principale	Indép.	Comités	Présence aux réunions du conseil et des comités	Autres conseils de sociétés ouvertes	Deux compétences principales
Henry Buckley	56	2016	Président et chef de la direction	Non	-	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Industrie de la distribution Fusions et acquisitions
Michelle Cormier	60	2016	Partenaire d'exploitation de Wynnchurch Capital Canada, Ltd.	Oui	Audit Régie d'entreprise	100 %	3 ¹	<ul style="list-style-type: none"> Finance – Comptabilité Gestion du risque
André Courville	63	2014	Administrateur de sociétés	Oui	Audit Régie d'entreprise RH	94 % ²	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité et audit Fusions et acquisitions
Patricia Curadeau-Grou	61	2013	Administratrice de sociétés	Oui	Audit RH	94 %	1 ³	<ul style="list-style-type: none"> Bancaire Gestion du risque
Jeffrey I. Hall	59	2015	Administrateur de sociétés	Oui	Audit RH	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile Gestion et leadership
Richard L. Keister	71	2013	Administrateur de sociétés	Oui	Audit Régie d'entreprise	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile Gestion et leadership
Robert Molenaar	56	Nouveau candidat	Chef de la direction, Tradebe	Oui	-	-	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Cadre supérieur à l'international Industrie automobile, peinture carrosserie
Richard G. Roy	61	2008	Administrateur de sociétés	Non	-	86 %	2 ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile Finance – Comptabilité
Dennis M. Welvaert	68	2013	Administrateur de sociétés	Non	Régie d'entreprise	100 %	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et optimisation des entreprises Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord

¹ M^{me} Cormier est membre du conseil d'administration de Cascades Inc., de Champion Iron Limited et de Les Industries Dorel inc.

² M. Courville a agi comme associé principal d'audit chez Ernst & Young jusqu'à sa retraite le 30 juin 2014. En conséquence, M. Courville n'a pas participé aux délibérations du Conseil ni assisté aux réunions du comité d'audit ou du Groupe de sélection des Auditeurs lorsque le choix de l'auditeur de la Société était discuté.

³ M^{me} Curadeau-Grou est un membre du conseil d'administration de Cogeco Communications inc.

⁴ M. Roy est un membre du conseil d'administration de Dollarama inc. et de GDI Services aux Immeubles inc.

FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2016

Principes généraux
Une partie importante de la rémunération des dirigeants est liée au rendement de la Société
La rémunération totale des dirigeants est établie à la médiane de leur groupe de comparaison
Le président et chef de la direction a 65 % de sa rémunération globale à risque
Les primes versées aux hauts dirigeants sont basées sur un degré de réalisation d'objectifs financiers, d'objectifs liés à l'accomplissement d'activités stratégiques clés, d'objectifs hautement prioritaires associés au développement de la Société et d'objectifs personnels
Adoption en 2016 de la Politique Anti-Couverture

FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le tableau suivant décrit en partie la méthode utilisée par Uni-Sélect pour appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance, et ce, depuis plus de 45 ans d'existence. Les rubriques 5 et 6 fournissent de l'information complémentaire en matière de gouvernance.

Nombre de candidats aux postes d'administrateurs	9 ¹
Nombre de candidats aux postes d'administrateurs indépendants	6
Âge moyen des candidats aux postes d'administrateurs	62
Élection annuelle des administrateurs	✓
Élection individuelle des administrateurs (et non un scrutin de liste)	✓
Politique portant sur l'élection des administrateurs à la majorité des voix	✓
Président du conseil et chef de la direction distincts	✓
Politique concernant la durée des mandats et l'âge limite des administrateurs	✓
Politique en matière de détention d'actions pour les administrateurs et les hauts dirigeants	✓
Programme d'orientation/de formation du conseil	✓
Nombre de réunions du conseil au cours de l'exercice 2016	7
Les requis en matière de présences aux réunions	✓
Pourcentage d'experts financiers membres du comité d'audit	100 %
Code de déontologie	✓
Processus formels d'évaluation du conseil et des comités	✓
Politique sur la diversité, y compris la diversité des sexes	✓
Dialogue avec les actionnaires	✓

¹ Des dix membres formant le présent conseil d'administration, huit sont en place depuis cinq ans et deux depuis 2016. Trois administrateurs sont des citoyens américains, les États-Unis représentant le plus important marché de la Société. Uni-Sélect se situe dans le groupe de tête des entreprises publiques en matière de diversité des sexes avec la présence de deux femmes siégeant à son conseil.

TABLE DES MATIÈRES

AU SUJET DE UNI-SÉLECT	2
DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	2
EN RÉSUMÉ	3
APERÇU DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS	4
FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2016	5
FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	6
TABLE DES MATIÈRES	7
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES	8
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION	9
QUESTIONS ET RÉPONSES	9
1 VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS	9
2 INFORMATION GÉNÉRALE	12
3 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	13
4 CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL	15
5 RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE	21
6 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS	25
7 HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS	32
8 INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET ANALYSE	34
9 TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION	51
10 GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT	56
11 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	58
12 APPROBATION DES ADMINISTRATEURS	58
ANNEXE A – CHANGEMENT D'AUDITEUR – DOCUMENTS DE DÉCLARATION	59
ANNEXE B – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	62
ANNEXE C – RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'UNITÉS DE PERFORMANCE DIFFÉRÉES (PUP)	72

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 31 mars 2017

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle des actionnaires de Uni-Sélect inc. (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra :

Le 4 mai 2017

13 h 30 (heure avancée de l'Est)

Hôtel Mortagne

Salle de conférence A (Îles-de-Boucherville)

1228, rue Nobel

Boucherville (Québec) J4B 5H1

L'Assemblée sera tenue pour les fins suivantes :

- 1 recevoir les états financiers de Uni-Sélect inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et le rapport de l'auditeur y afférent;
- 2 élire les administrateurs;
- 3 nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à établir la rémunération de l'auditeur; et
- 4 délibérer sur toute autre question qui pourra être dûment soumise à l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint à la Société de fiducie Computershare du Canada dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez également exercer votre droit de vote par téléphone, par Internet ou par téléphone intelligent en suivant les instructions reproduites sur le formulaire de procuration. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis, dimanches et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou d'un report, de manière à assurer l'inscription de votre vote.

Par ordre du Conseil d'administration



Me Louis Juneau

Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

Boucherville, Québec

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

QUESTIONS ET RÉPONSES

1 | VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS

1.1 | COMMENT SOLLICITE-T-ON LES PROCURATIONS ET QUEL EN EST LE COÛT?

Cette circulaire d'information de la direction est fournie par la Direction de Uni-Sélect inc. (« **Uni-Sélect** » ou la « **Société** ») en regard de la sollicitation de procurations qui seront utilisées pour voter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») qui aura lieu à la date, à l'heure, à l'endroit et aux fins indiqués à l'avis de convocation (l'« **Avis** ») et à tout ajournement ou report.

La sollicitation se fera essentiellement par la poste. Le coût d'une telle sollicitation, qui est considéré comme minime, sera absorbé par la Société.

La Société n'envoie pas de matériel relatif aux procurations directement aux actionnaires non inscrits ou aux actionnaires véritables et ne s'appuie pas sur les dispositions en matière de notification et accès des lois sur les valeurs mobilières pour la livraison faite soit aux actionnaires non inscrits ou véritables. La Société fournira le matériel de procuration aux courtiers, aux dépositaires, prête-noms et fiduciaires ou leurs représentants et exigera que ce matériel soit envoyé à chaque porteur non inscrit ou véritable d'actions avec droit de vote immatriculées à leur nom. La Société a choisi de payer pour l'envoi de ses documents reliés aux procurations aux propriétaires véritables opposés.

Le conseil d'administration a approuvé le 27 avril 2016 le fractionnement des actions ordinaires à raison de 2 pour 1 (« **Fractionnement** »). Suite au Fractionnement, chaque actionnaire inscrit au registre le 6 mai 2016 à 17 h 00 était en droit de recevoir une action ordinaire additionnelle pour chaque action ordinaire détenue à ce moment. Sauf indication contraire, les informations des valeurs mobilières de la Société (comprenant les actions ordinaires, les options, le prix de l'exercice des options et les UAD au sens défini aux présentes) sont affichées compte tenu du Fractionnement.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette circulaire d'information de la direction est transmise en date du 15 mars 2017 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Pour les actionnaires qui ne peuvent pas être présents en personne à l'Assemblée, la Société a pris des dispositions pour diffuser en direct l'Assemblée en mode webdiffusion. Pour suivre l'Assemblée sur le Web, veuillez vous rendre sur le site Web de Uni-Sélect au uniselect.com.

1.2 | QUI A DROIT DE VOTE?

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'une catégorie d'actions ordinaires et d'une catégorie d'actions privilégiées. En date des présentes, seules des actions ordinaires (« **Actions** ») sont émises et en circulation. Chaque Action confère à son porteur le droit d'exprimer un vote.

Toute personne inscrite au registre des actionnaires à la clôture des bureaux en date du 30 mars 2017 (« **Date de référence** ») est habilitée à voter à l'Assemblée pour les Actions enregistrées à son nom à cette date.

En date du 15 mars 2017, 42 248 628 Actions de la Société étaient émises et en circulation. Les Actions se négocient à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « **UNS** ».

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, les seules personnes physiques ou morales qui étaient propriétaires véritables ou qui contrôlent, directement ou indirectement, des titres comportant 10 % ou plus des Actions émises et en circulation ou qui exerçaient une emprise sur de tels titres, sont les suivantes :

NOM	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Fidelity Management & Research Company Pyramis Global Advisors, LLC Pyramis Global Advisors Trust Company Strategic Advisers Incorporated and FIL Limited	5 303 000	12,55 %

1.3 | SUR QUELLES QUESTIONS VOTEREZ-VOUS?

À l'Assemblée, les actionnaires voteront sur ces deux éléments :

- 1 l'élection des administrateurs ; et
- 2 la nomination de l'auditeur incluant l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur.

Le Conseil et la Direction recommandent que vous votiez **POUR** les éléments 1 et 2.

1.4 | COMMENT PUIS-JE VOTER?

Si vous êtes habile à voter et que vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos Actions en personne à l'Assemblée ou par procuration, tel qu'expliqué ci-dessous. Si vos Actions sont détenues au nom d'un prête-nom, veuillez vous reporter aux instructions indiquées à la rubrique 1.6 - *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?*

1.5 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE INSCRIT?

Vous pouvez exercer votre droit de vote de l'une des façons suivantes :

VOTE EN PERSONNE



Si vous désirez voter en personne à l'Assemblée, ne remplissez pas ou ne retournez pas le formulaire de procuration. Veuillez vous enregistrer auprès du représentant de la Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** ») lors de votre arrivée à l'Assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'Assemblée.

VOTE PAR PROCURATION



Par la poste : Remplissez, signez, datez et retournez le formulaire de procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin.



Par téléphone : Appelez au numéro de téléphone indiqué sur votre formulaire de procuration.



Par téléphone intelligent : Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration.



Par Internet : Consultez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration.



Par un fondé de pouvoir : Les actionnaires inscrits peuvent donner leur pouvoir de voter à l'Assemblée à une autre personne en leur nom en nommant un fondé de pouvoir. Un fondé de pouvoir est la personne que vous nommez pour exercer les droits de vote rattachés à vos Actions à l'Assemblée.

Vous avez le droit de choisir toute personne, sans qu'elle soit un actionnaire, à se présenter et à agir en votre nom à l'Assemblée.

Vous avez le droit de nommer toute autre personne de votre choix, sans qu'elle soit un actionnaire, pour être présente et agir en votre nom à l'Assemblée. Vous devez vous assurer que cette personne assiste à l'Assemblée et qu'elle exerce vos droits de vote. Si vous désirez nommer une personne autre que celles dont le nom apparaît déjà comme fondé de pouvoir, veuillez inscrire le nom de votre représentant dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous n'insérez pas de nom dans l'espace vide, alors les personnes nommées sur le formulaire, notamment André Courville et Henry Buckley, chacun d'eux étant des administrateurs et/ou dirigeants de Uni-Sélect, agiront à titre de fondés de pouvoir en votre nom.

Sur le formulaire, vous devez indiquer de quelle façon vos droits de vote doivent être exercés par votre fondé de pouvoir. Vous pouvez voter **POUR** ou vous **ABSTENIR** de voter sur (i) chaque candidat proposé à l'élection au Conseil et (ii) la nomination de l'auditeur, y compris l'octroi au Conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération de l'auditeur.

Veillez remplir, signer, dater et retourner le formulaire dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur à Computershare au numéro sans frais 1 866 249 7775 ou au 1 416 263 9524 ou vous pouvez voter en utilisant votre téléphone intelligent, par Internet ou par un fondé de pouvoir en suivant les instructions qui sont données sur votre formulaire de procuration. Les formulaires doivent parvenir à destination au plus tard le 2 mai 2017 à 17 h (heure avancée de l'Est) (ou en cas de reprise de l'Assemblée, au moins 48 heures – sans tenir compte des samedis, des dimanches et des congés – avant l'ouverture de la reprise).

COMMENT MES DROITS DE VOTE SERONT-ILS EXERCÉS?

Si vous donnez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos Actions, votre fondé de pouvoir devra suivre ces instructions. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'Assemblée et ne vote pas en personne, les droits de vote afférents à vos Actions ne seront pas exercés.

Si vous avez désigné un représentant de Uni-Sélect à titre de fondé de pouvoir, tel que prévu dans le formulaire de procuration ci-joint, et que vous ne donnez aucune instruction à l'égard d'une question énoncée dans l'Avis, les droits de vote afférents aux Actions représentées par cette procuration seront exercés comme suit : **POUR** les deux questions identifiées à la rubrique 1.3 - *Sur quelles questions voterez-vous?*

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées quant aux modifications ou variations des questions énoncées dans l'Avis et quant aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée. À la date de la présente circulaire d'information de la direction, la Direction n'a connaissance d'aucune modification ou changement ni d'aucune autre question qui doit être soumise à l'Assemblée.

PUIS-JE CHANGER D'AVIS ET RÉVOQUER LA PROCURATION?

Un actionnaire inscrit qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit utilisée au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, par la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. Ce document doit être remis au Secrétaire de la Société, au siège social situé au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3, en tout temps mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou être déposé auprès du président de l'Assemblée le jour de l'Assemblée, soit le 4 mai 2017, ou de toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement, ou encore de toute autre manière permise par la loi.

1.6 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT?

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou un actionnaire véritable si vos Actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire tel qu'une banque, une société de fiducie, un courtier ou tout autre prête-nom. Généralement, le formulaire de procuration ou d'instructions de vote, envoyé ou à être envoyé par votre prête-nom, indique si vous êtes un actionnaire véritable.

Les droits de vote afférents aux Actions détenues par votre courtier ou son prête-nom ne peuvent être exercés que selon vos instructions. En l'absence d'instructions

Les actionnaires non inscrits doivent s'assurer que les instructions de vote relatives à leurs Actions sont communiquées à la personne appropriée.

spécifiques, il est interdit à votre courtier, à son mandataire ou à son prête-nom d'exercer les droits de vote rattachés à vos Actions. Par conséquent, vous devez vous assurer que les instructions de vote relatives à vos Actions sont communiquées à la personne appropriée.

VOTE EN PERSONNE

Si vous souhaitez voter en personne à l'Assemblée, vous devez inscrire votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par votre prête-nom et renvoyer le formulaire rempli à Broadridge Investor Communication Solutions ("**Broadridge**") par télécopieur ou par la poste.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Votre prête-nom est tenu d'obtenir vos instructions de vote bien avant l'Assemblée. Chaque courtier a ses propres méthodes de mise à la poste et fournit ses propres directives de retour, que vous devriez suivre attentivement afin de vous assurer que les droits de vote rattachés à vos Actions sont exercés à l'Assemblée.

La procuration fournie par votre courtier peut être identique à celle qui est fournie aux actionnaires inscrits. Toutefois, son objet se limite à donner des instructions à l'actionnaire inscrit quant à la façon d'exercer vos droits de vote. La majorité des courtiers délèguent la responsabilité d'obtenir les instructions des clients à Broadridge. Broadridge poste un formulaire d'instructions de vote au lieu de la procuration fournie par Uni-Sélect. Le formulaire d'instructions de vote désigne les mêmes personnes que le formulaire de procuration pour représenter le détenteur d'Actions à l'Assemblée. Pour exercer ce droit, il doit inscrire le nom du représentant de son choix dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote, puis remplir ce formulaire et le retourner à Broadridge par la poste ou par télécopieur. Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues et remet les instructions appropriées en vue de l'exercice des droits de vote rattachés aux Actions devant être représentées à l'Assemblée.

Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote, vous ne pouvez utiliser celui-ci comme procuration pour voter vous-même à l'Assemblée, puisque vous devez le retourner à Broadridge ou à un autre intermédiaire, selon le cas, bien avant l'Assemblée afin que les droits de vote rattachés à vos Actions puissent être exercés ou qu'un représentant puisse être nommé afin d'assister à l'Assemblée et d'y voter en votre nom.

RÉVOCATION DES INSTRUCTIONS DE VOTE

Un actionnaire non inscrit qui a donné des instructions de vote peut les révoquer en suivant les procédures fournies par son prête-nom.

2 | INFORMATION GÉNÉRALE

2.1 | OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 août 2015, le Conseil d'administration a autorisé une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (« **Offre publique de rachat 2015** ») pour le rachat jusqu'à 2 000 000 d'Actions (après le Fractionnement) représentant approximativement 4,6 % du flottant des Actions de la Société en date du 1^{er} août 2015. Dans le cadre d'un plan de rachat automatique, Valeurs mobilières Desjardins inc. avait été nommée, pour le compte de la Société, comme courtier responsable pour procéder aux rachats des Actions sous l'Offre publique de rachat 2015. Pour la période comprise entre le 17 août 2015 et le 16 août 2016, la Société a racheté pour annulation 1 372 580 Actions (après le Fractionnement) en vertu de l'Offre publique de rachat 2015.

Le 10 août 2016, le Conseil d'administration a autorisé une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (« **Offre publique de rachat 2016** ») pour le rachat jusqu'à 2 000 000 d'Actions, représentant approximativement 4,7 % du flottant des Actions de la Société en date du 1^{er} août 2016. Dans le cadre d'un plan de rachat automatique, Valeurs mobilières Desjardins inc. a été nommée, pour le compte de la Société, comme courtier responsable pour procéder aux rachats des Actions sous l'Offre publique de rachat 2016. L'Offre publique de rachat 2016 expirera le 16 août 2017. Pour la période comprise entre le 17 août 2016 et le 15 mars 2017, la Société a racheté pour annulation 17 000 Actions en vertu de l'Offre publique de rachat 2016.

3 | ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

3.1 | ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport d'audit y afférent sont inclus au Rapport annuel de 2016 de la Société, disponibles sur le site Web de Uni-Sélect à uniselect.com, sur SEDAR à sedar.com, et en version imprimée, sans frais, à tout actionnaire qui en fait la demande en communiquant aux Relations avec les investisseurs au 450 641 6972 ou à investisseurs@uniselect.com.

3.2 | ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les neuf candidats à l'élection des administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination, sont proposés comme administrateurs. Tous les candidats ont établi leur éligibilité et leur volonté de servir comme administrateur s'ils sont élus au Conseil. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt en vertu des dispositions pertinentes des lois applicables. Le vote pour chaque administrateur se déroulera sur une base individuelle. Les candidats proposés au Conseil d'administration sont présentés à la rubrique 4 - *Candidats pour élection au Conseil*.

POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX

Le Conseil d'administration a une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection d'administrateurs dans le cadre d'une élection sans opposition, un candidat qui reçoit un nombre d'« abstention » plus élevé que de votes « pour », doit remettre sa démission au président du Conseil immédiatement après l'Assemblée. Le Conseil d'administration acceptera immédiatement la démission à moins que celui-ci ne détermine qu'il existe des circonstances exceptionnelles relatives à la composition du Conseil ou aux résultats du vote qui justifient le délai d'acceptation de la démission ou le rejet de celle-ci. Dans les 90 jours suivant l'Assemblée, le Conseil d'administration annoncera sa décision soit d'accepter ou de rejeter la démission par le biais d'un communiqué de presse incluant les motifs du rejet de la démission, le cas échéant. Un administrateur qui soumet sa démission en vertu de cette politique ne participe pas aux réunions du Conseil d'administration, du comité de régie d'entreprise et de nomination ou de tout autre comité du Conseil lorsque sa démission fait l'objet de discussion.

Pour être élu, un candidat doit recevoir un nombre plus élevé de votes « POUR » que d'« ABSTENTION ».

À moins d'indications contraires, les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** l'élection des neuf candidats au Conseil d'administration indiqués à la rubrique 4 - *Candidats pour élection au Conseil*.

3.3 | NOMINATION DE L'AUDITEUR

Engagés à respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance, la Direction et le comité d'audit croyaient que le moment était propice à une revue formelle des services d'audit de la Société et ont sollicité des offres de services pour l'exercice financier 2017 de la part des firmes d'audit qualifiées, incluant son auditeur attitré Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (« **RCGT** »).

Sur une période de plusieurs mois, certains membres du comité d'audit (Michelle Cormier et Jeffrey I. Hall), le chef de la direction financière, le chef de la direction des affaires juridiques et la vice-présidente, finances corporatives (« **Groupe de sélection des Auditeurs** »), ont effectué une revue exhaustive des offres de service reçues et entrevues des firmes qualifiées, incluant RCGT, et ont conclu que la firme Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **EY** ») serait la mieux placée pour supporter la Société pour la prochaine année. Après considération et sur recommandation du Groupe de sélection des Auditeurs et du comité d'audit, le 28 mars 2017 le Conseil d'administration a convenu de recommander à ses actionnaires de nommer EY comme auditeur de la Société pour l'exercice financier 2017.

Nous invitons les actionnaires à entériner la nomination de EY à titre d'auditeur de la Société pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et à autoriser le conseil d'administration à établir la rémunération de l'auditeur.

Les documents requis par les autorités en valeurs mobilières en regard du changement d'auditeur se retrouvent à l'Annexe A ci-jointe, incluant l'avis de changement d'auditeur. Comme indiqué dans cet avis, il n'y a aucun événement à déclarer (tel que défini dans le Règlement 51-102 *sur les obligations d'information continue*), ni désaccord, ni consultation ou question non résolue, en lien avec les audits par RCGT des états financiers de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

Par conséquent, le Conseil recommande de voter **POUR** la nomination de EY à titre d'auditeur de la Société pour la prochaine année et jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** la nomination de EY en tant qu'auditeur de la Société et pour l'autorisation à l'établissement de la rémunération de l'auditeur par le Conseil d'administration, à moins de recevoir des directives contraires.

HONORAIRES POUR LES SERVICES D'AUDIT EXTERNES

La Société a pour règle de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels impliquant son auditeur. La Société n'a pas retenu les services de son auditeur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2016 pour des mandats autres que ceux portant sur:

- Services d'audit;
- Services fiscaux; ou
- Vérification diligente financière pour les transactions de fusion-acquisition.

Le tableau suivant fait état des honoraires facturés, par catégorie, par RCGT à titre d'auditeur externe de la Société au cours des exercices financiers 2016 et 2015 :

HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR EXTERNE		
CATÉGORIE	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016 (\$ CA)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (\$ CA)
Honoraires d'audit	646 689	728 008
Honoraires pour services liés à l'audit	12 400	123 994
Honoraires pour services fiscaux	173 756	289 227
Honoraires pour tous les autres services	105 692	73 548
Total	938 537	1 214 777

« **Honoraires d'audit** » comprennent l'ensemble des services professionnels rendus par RCGT pour l'audit des états financiers consolidés annuels.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels (excluant les Honoraires d'audit et les Honoraires pour services fiscaux) facturés par RCGT qui sont normalement liés à l'exécution de l'audit des états financiers de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d'attestation requis par la loi ou un règlement, les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.

« **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels facturés par RCGT en matière de conformité fiscale américaine, de conseils fiscaux dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt américaines.

“Honoraires pour tous les autres services” comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels facturés par RCGT pour tous les services autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus et rendus, lesquels incluent les services relatifs à la vérification diligente financière dans le contexte d’acquisitions.

4 | CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL


Le Conseil d’administration s’est engagé à maintenir un minimum de neuf à un maximum de douze d’administrateurs, estimant ces seuils appropriés en relation avec la taille de la Société et suffisant pour fournir une diversification adéquate d’expérience et de compétence pour sa gestion. Le nombre d’administrateurs devant être élus à l’Assemblée est de neuf.

Neuf candidats sont proposés comme administrateurs.


4.1 | INFORMATION SUR LES CANDIDATS


Les candidats dont la nomination en tant qu’administrateurs de Uni-Sélect est proposée, sont présentés ci-dessous. Sauf pour M. Molenaar, tous ces candidats sont actuellement administrateurs de la Société. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu’à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu’à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

Les tableaux ci-dessous présentent l’expérience, les qualifications, les domaines d’expertise, la participation au Conseil et sur ses comités, la participation sur le conseil d’autres sociétés publiques, les résultats des votes de l’assemblée annuelle précédente ainsi que le nombre d’Actions et les unités d’actions différées détenues en propriété véritable par chaque candidat proposé comme administrateur ou sur lesquels chacun exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, en date du 31 décembre 2015, du 31 décembre 2016 et du 15 mars 2017.

HENRY BUCKLEY, M.B.A.				
 Delta, Colombie-Britannique, Canada Président et chef de la direction <i>Uni-Sélect inc.</i> Depuis août 2015 Âge : 56 Statut : Non-indépendant Nommé au conseil : avril 2016 Domaines d’expertise : <ul style="list-style-type: none"> • Industrie de la distribution • Fusions et acquisitions 	M. Buckley est Président et chef de la direction de Uni-Sélect depuis le 1 ^{er} août 2015. M. Buckley avait été nommé à titre de chef de l’exploitation de Uni-Sélect le 8 septembre 2014. Il était vice-président, marques spécialisées et fusions et acquisitions chez W.W. Grainger Inc. entre 2012 et 2014, vice-président et directeur général chez Acklands-Grainger Inc., une division de W.W. Grainger Inc. entre 2007 et 2012 et auparavant a occupé plusieurs rôles de gestion en distribution de produits industriels aux États-Unis et au Canada. M. Buckley détient une maîtrise en administration des affaires de l’université Queen’s.			
	Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions	
Conseil d’administration		100 %		
Membre du Conseil/comités			Membre du conseil d’une société publique	
Conseil d’administration (2016)			Aucun	
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	Unités d’actions différées (“UAD”) ¹ (#)	Cours de l’action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2017	900	20 613	34,550	743 274,15
31 décembre 2016	900	14 976	29,490	468 183,24
31 décembre 2015	Aucune	4 986	34,255	170 795,43
Résultats des votes à l’assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				
Votes en faveur		% des votes en faveur		Abstentions
24 856 802		73,63		8 902 144
				% d’abstentions
				26,37

¹ Pour de l’information concernant les UAD, veuillez consulter la rubrique 8.6 – Rémunération directe – Incitatifs à court terme.

MICHELLE CORMIER, CPA, CA, ASC																																			
 <p>Montréal, Québec, Canada</p> <p>Partenaire d'exploitation Wynnchurch Capital Canada, Ltd. Depuis juillet 2014</p> <p>Âge : 60</p> <p>Statut : Indépendante</p> <p>Admise au Conseil : avril 2016</p> <p>Domaines d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance - Comptabilité • Gestion du risque 	<p>M^{me} Cormier est un cadre supérieur ayant de l'expérience en gestion financière, en financement d'entreprise, en situation de redressement d'entreprise et de consultation stratégique, ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Elle possède une connaissance approfondie des marchés financiers et une vaste expérience des marchés publics au Canada et aux États-Unis. M^{me} Cormier occupe actuellement le poste de conseillère en exploitation pour les placements québécois de Wynnchurch Capital Canada. Auparavant, elle a exercé les fonctions de directeur financier dans un bureau de gestion de patrimoine, a occupé des postes de haute direction pendant 13 ans et a été directeur financier d'une grande entreprise nord-américaine de produits forestiers et, pendant 8 ans, a assumé divers postes au sein de la haute direction d'Alcan Aluminium Limitée. Elle a fait son stage chez EY.</p> <p>En plus de siéger au conseil d'administration et être membre des comités d'audit et de gouvernance d'Industries Dorel et du conseil et du comité d'audit de Champion Iron Limitée, M^{me} Cormier siège au conseil d'administration de Cascades Inc. et est membre des comités d'audit et des ressources humaines.²</p> <p>M^{me} Cormier détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, de la Fondation Women Corporate Directors (chapitre Québec) et de Diversité 50.</p>																																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Présence aux Conseil et comités en 2016</th> <th colspan="2">Présence aux réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Comité de régie d'entreprise et de nomination</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>		Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions		Conseil d'administration			100 %	Comité d'audit			100 %	Comité de régie d'entreprise et de nomination			100 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Membre du Conseil/comités</th> <th colspan="2">Membre du Conseil d'une société publique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration (2016)³</td> <td></td> <td></td> <td>Cascades Inc.</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit, présidente (2016)</td> <td></td> <td></td> <td>Champion Iron Limited</td> </tr> <tr> <td>Comité de gouvernance et de nomination (2016)</td> <td></td> <td></td> <td>Les Industries Dorel inc.</td> </tr> </tbody> </table>		Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		Conseil d'administration (2016) ³			Cascades Inc.	Comité d'audit, présidente (2016)			Champion Iron Limited	Comité de gouvernance et de nomination (2016)		
Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions																																	
Conseil d'administration			100 %																																
Comité d'audit			100 %																																
Comité de régie d'entreprise et de nomination			100 %																																
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique																																	
Conseil d'administration (2016) ³			Cascades Inc.																																
Comité d'audit, présidente (2016)			Champion Iron Limited																																
Comité de gouvernance et de nomination (2016)			Les Industries Dorel inc.																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Titres détenus ou contrôlés</th> </tr> <tr> <th>Exercice</th> <th>Actions (#)</th> <th>Unités d'actions différées (#)</th> <th>Cours de l'action (\$)</th> <th>Valeur totale des Actions et UAD (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 mars 2017</td> <td>4 000</td> <td>2 101</td> <td>34,550</td> <td>210 789,55</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2016</td> <td>4 000</td> <td>2 095</td> <td>29,490</td> <td>179 741,55</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2015</td> <td>Aucune</td> <td>Aucune</td> <td>34,255</td> <td>Aucune</td> </tr> </tbody> </table>					Titres détenus ou contrôlés					Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	15 mars 2017	4 000	2 101	34,550	210 789,55	31 décembre 2016	4 000	2 095	29,490	179 741,55	31 décembre 2015	Aucune	Aucune	34,255	Aucune						
Titres détenus ou contrôlés																																			
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)																															
15 mars 2017	4 000	2 101	34,550	210 789,55																															
31 décembre 2016	4 000	2 095	29,490	179 741,55																															
31 décembre 2015	Aucune	Aucune	34,255	Aucune																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016</th> </tr> <tr> <th>Votes en faveur</th> <th>% des votes en faveur</th> <th>Abstentions</th> <th>% d'abstentions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>33 398 894</td> <td>98,93</td> <td>360 052</td> <td>1,07</td> </tr> </tbody> </table>					Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	33 398 894	98,93	360 052	1,07																			
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016																																			
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions																																
33 398 894	98,93	360 052	1,07																																

ANDRÉ COURVILLE, B.A.A., FCPA, FCA, IAS.A.																																											
 <p>Montréal, Québec, Canada</p> <p>Administrateur de sociétés depuis 2014</p> <p>Âge : 63</p> <p>Statut : Indépendant</p> <p>Admis au Conseil : Juillet 2014</p> <p>Domaines d'expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité et audit • Fusions et acquisitions 	<p>M. Courville est un administrateur de sociétés et un comptable professionnel agréé. Avant son élection au Conseil, il était associé principal d'audit chez Ernst & Young et il possède 37 ans d'expérience auprès des sociétés canadiennes, américaines et internationales qui sont cotées en bourse et exploitées dans différents secteurs d'activités. Il est présentement président et chef de la direction et administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés (Division Québec) et administrateur, président du comité d'audit et de finances et membre du comité exécutif de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.</p> <p>M. Courville détient un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, a complété le programme Kellogg de l'Université Harvard, le « Senior Management Program » à l'Université Western et a été attribué le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est récipiendaire du titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés.</p>																																										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Présence aux Conseil et comités en 2016</th> <th colspan="2">Présence aux réunions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit</td> <td></td> <td></td> <td>80 %⁴</td> </tr> <tr> <td>Comité de régie d'entreprise et de nomination</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Comité des ressources humaines et de la rémunération</td> <td></td> <td></td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>		Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions		Conseil d'administration			100 %	Comité d'audit			80 % ⁴	Comité de régie d'entreprise et de nomination			100 %	Comité des ressources humaines et de la rémunération			100 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Membre du Conseil/comités</th> <th colspan="2">Membre du Conseil d'une société publique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil d'administration (président depuis 2016, membre depuis 2014)⁵</td> <td></td> <td></td> <td>Aucun</td> </tr> <tr> <td>Comité d'audit (2014)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comité de régie d'entreprise et de nomination (président depuis 2016, membre depuis 2015)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		Conseil d'administration (président depuis 2016, membre depuis 2014) ⁵			Aucun	Comité d'audit (2014)				Comité de régie d'entreprise et de nomination (président depuis 2016, membre depuis 2015)				Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016)		
Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions																																									
Conseil d'administration			100 %																																								
Comité d'audit			80 % ⁴																																								
Comité de régie d'entreprise et de nomination			100 %																																								
Comité des ressources humaines et de la rémunération			100 %																																								
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique																																									
Conseil d'administration (président depuis 2016, membre depuis 2014) ⁵			Aucun																																								
Comité d'audit (2014)																																											
Comité de régie d'entreprise et de nomination (président depuis 2016, membre depuis 2015)																																											
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016)																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Titres détenus ou contrôlés</th> </tr> <tr> <th>Exercice</th> <th>Actions (#)</th> <th>Unités d'actions différées (#)</th> <th>Cours de l'action (\$)</th> <th>Valeur totale des Actions et UAD (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15 mars 2017</td> <td>6 000</td> <td>7 708</td> <td>34,550</td> <td>473 611,40</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2016</td> <td>6 000</td> <td>7 686</td> <td>29,490</td> <td>403 600,14</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2015</td> <td>4 000</td> <td>4 564</td> <td>34,255</td> <td>293 359,82</td> </tr> </tbody> </table>					Titres détenus ou contrôlés					Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	15 mars 2017	6 000	7 708	34,550	473 611,40	31 décembre 2016	6 000	7 686	29,490	403 600,14	31 décembre 2015	4 000	4 564	34,255	293 359,82														
Titres détenus ou contrôlés																																											
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)																																							
15 mars 2017	6 000	7 708	34,550	473 611,40																																							
31 décembre 2016	6 000	7 686	29,490	403 600,14																																							
31 décembre 2015	4 000	4 564	34,255	293 359,82																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016</th> </tr> <tr> <th>Votes en faveur</th> <th>% des votes en faveur</th> <th>Abstentions</th> <th>% d'abstentions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>32 906 644</td> <td>97,48</td> <td>852 302</td> <td>2,52</td> </tr> </tbody> </table>					Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	32 906 644	97,48	852 302	2,52																											
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016																																											
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions																																								
32 906 644	97,48	852 302	2,52																																								

² M^{me} Cormier a présidé et mené la restructuration de Adaltis inc., une entreprise dans le domaine des tests biologiques opérant en Italie, en Chine et à Montréal de 2009 à 2010. Sur sa recommandation, la société a été fermée puis a fait faillite en 2010.

³ M^{me} Cormier a été élue au Conseil d'administration et nommée respectivement aux comités d'audit et de régie d'entreprise et de nomination le 28 avril 2016.

⁴ M. Courville a agi comme associé principal d'audit chez Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.L. jusqu'à sa retraite le 30 juin 2014. En conséquence, M. Courville n'a pas participé aux délibérations du Conseil ni assisté aux réunions du comité d'audit ou du Groupe de sélection des Auditeurs lorsque le choix de l'auditeur de la Société était discuté.

⁵ M. Courville a été élu président du conseil, nommé président du comité de régie d'entreprise et de nomination et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération le 28 avril 2016.

PATRICIA CURADEAU-GROU


Outremont, Québec, Canada

Administratrice de sociétés depuis 2015

Âge : 61

Statut : Indépendante

Admis au Conseil : Mai 2013

Domaines d'expertise

- Bancaire
- Gestion du risque

M^{me} Curadeau-Grou a agi à titre de dirigeante à la Banque Nationale du Canada de 1991 jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite à la fin d'octobre 2015. En juin 2012, après avoir occupé le poste de première vice-présidente à la direction, Gestion des risques, d'août 2011 à mai 2012, elle a été nommée conseillère stratégique au président et chef de la direction. M^{me} Curadeau-Grou a aussi occupé, de 2007 à 2011, le poste de chef des finances et première vice-présidente à la direction, finance, risque et trésorerie.

Avant de se joindre à la Banque Nationale, M^{me} Curadeau-Grou a rempli de nombreuses fonctions clés au sein d'importantes institutions financières, principalement dans les secteurs du développement des affaires, du crédit et de la planification d'entreprise. Elle siège au conseil d'administration de Cogeco Communications inc., une importante société de télécommunications, depuis 2012 et est membre du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du comité des perspectives stratégiques. M^{me} Curadeau-Grou siège également aux conseils d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec et est membre du comité des investissements et de la gestion des risques. De plus, elle est administratrice et membre du comité d'audit d'Aéroports de Montréal. M^{me} Curadeau-Grou siège également sur le conseil de divers organismes sans but lucratif.

M^{me} Curadeau-Grou détient un baccalauréat en finances de l'Université McGill et le titre de IAS.A. conféré par l'Institut des administrateurs de sociétés. En 2007, M^{me} Curadeau-Grou a été admise au « Women's Executive Network Hall of Fame » pour les canadiennes les plus influentes.

Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions		
Conseil d'administration		86 %		
Comité d'audit		100 %		
Comité de ressources humaines et de la rémunération		100 %		
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		
Conseil d'administration (2013)		Cogeco Communications inc.		
Comité d'audit (2013)				
Comité de ressources humaines et de la rémunération (2014)				
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2017	2 000	19 574	34,550	745 381,70
31 décembre 2016	2 000	19 519	29,430	634 595,31
31 décembre 2015	2 000	15 940	34,255	614 534,70
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	
32 805 174	97,17	953 772	2,83	

JEFFREY IAN HALL, B.S.C.A., ING. P.


Oakville, Ontario, Canada

Administrateur de sociétés depuis 2015

Âge : 59

Statut : Indépendant

Admis au Conseil : Avril 2015

Domaines d'expertise


- Industrie de distribution
- Gestion et leadership


M. Hall a plus de 35 années d'expérience dans le domaine de l'industrie de distribution. Il a été président et chef de la direction de Rexel Canada Électrique inc. de 2005 à 2014 et président du conseil d'administration de Rexel Amérique du Nord inc. de 2014 à 2015. Rexel, avec les bannières de Westburne et Nedco, est un des plus grands distributeurs de produits électriques, automatisation et télécommunications au Canada. M. Hall a été vice-président de Westburne avant d'agir à titre de chef de la direction.

M. Hall a obtenu avec mention un baccalauréat en sciences appliquées, génie industriel de l'Université de Toronto.

Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions		
Conseil d'administration		100 %		
Comité d'audit		100 %		
Ressources humaines et de la rémunération		100 %		
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		
Conseil d'administration (2015)		Aucun		
Comité d'audit (2015)				
Comité des ressources humaines et de la rémunération (2016) ⁶				
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2017	2 000	2 630	34,550	159 966,50
31 décembre 2016	2 000	2 623	29,490	136 332,27
31 décembre 2015	Aucune	778	34,255	26 650,39
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	
33 498 634	99,23	260 312	0,77	

⁶ M. Hall a été nommé au comité des Ressources humaines et de la rémunération le 28 avril 2016.

RICHARD L. KEISTER																								
 <p>Hollywood, Floride, É.-U.</p> <p>Administrateur de sociétés depuis 2007</p>	<p>En tant qu'investisseur actif depuis sa retraite en 2007, M. Keister a siégé sur divers conseils dans une variété d'industries. Il est président du conseil de Superior Linen, LLC⁷, société approvisionnant des hôtels et restaurants, est un administrateur de Primeritus Financial Services, inc. qui fournit des services à des banques et des institutions de prêt américaines, est un administrateur de Lumenco, Inc., une société de gestion de l'éclairage de haute technologie et d'anti-contrefaçon et administrateur de Repairify Holding, LLC, une société de services de diagnostic du secteur automobile. De 2010 à 2013, M. Keister était président du conseil de QCSA Holdings, Inc., une compagnie de remarketing remettant des véhicules à des organismes de bienfaisance ainsi que ceux déclarés pertes totales par les compagnies d'assurance. De 2004 à 2007, il fut président et chef de la direction de Keystone Automotive Industries, inc., société publique et la plus importante distributrice de seconde transformation de pièces pour véhicules automobiles accidentés, peintures et matériaux pour les ateliers de carrosserie en Amérique du Nord. Auparavant, il a occupé le poste de président, marché secondaire de Delco Remy International (1997-2004) et a fondé et a agi à titre de chef de la direction de World Wide Automotive (1976-1997, année de son acquisition par Remy).</p> <p>M. Keister détient une certification professionnelle (maîtrise) pour administrateurs de sociétés du collège américain des administrateurs, un organisme d'accréditation pour la formation des administrateurs de sociétés ouvertes. Il a complété le programme OPM de l'Université Harvard (1991-1993) et a fréquenté le Collège Canal Zone de la Virginie pendant son service militaire.</p>																							
	<p>Présence aux Conseil et comités en 2016</p> <table border="1"> <tr><td>Conseil d'administration</td><td>100 %</td></tr> <tr><td>Comité d'audit</td><td>100 %</td></tr> <tr><td>Comité de régie de d'entreprise et de nomination</td><td>100 %</td></tr> <tr><td>Comité des ressources humaines et de la rémunération⁸</td><td>100 %</td></tr> </table>		Conseil d'administration	100 %	Comité d'audit	100 %	Comité de régie de d'entreprise et de nomination	100 %	Comité des ressources humaines et de la rémunération ⁸	100 %	<p>Présence aux réunions</p> <table border="1"> <tr><td>Conseil d'administration (2013)</td><td>Aucun</td></tr> <tr><td>Comité d'audit (2015)</td><td></td></tr> <tr><td>Comité de régie de d'entreprise et de nomination (2016)⁸</td><td></td></tr> </table>			Conseil d'administration (2013)	Aucun	Comité d'audit (2015)		Comité de régie de d'entreprise et de nomination (2016) ⁸						
Conseil d'administration	100 %																							
Comité d'audit	100 %																							
Comité de régie de d'entreprise et de nomination	100 %																							
Comité des ressources humaines et de la rémunération ⁸	100 %																							
Conseil d'administration (2013)	Aucun																							
Comité d'audit (2015)																								
Comité de régie de d'entreprise et de nomination (2016) ⁸																								
<p>Âge : 71</p> <p>Statut : Indépendant</p> <p>Admis au Conseil : Mai 2013</p> <p>Domaines d'expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile Gestion et leadership 	<p>Titres détenus ou contrôlés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Exercice</th> <th>Actions (#)</th> <th>Unités d'actions différées (#)</th> <th>Cours de l'action (\$)</th> <th>Valeur totale des Actions et UAD (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>15 mars 2017</td><td>34 200</td><td>14 034</td><td>34,550</td><td>1 666 484,70</td></tr> <tr><td>31 décembre 2016</td><td>34 200</td><td>13 995</td><td>29,490</td><td>1 421 270,55</td></tr> <tr><td>31 décembre 2015</td><td>34 200</td><td>9 854</td><td>34,255</td><td>1 509 069,77</td></tr> </tbody> </table>				Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	15 mars 2017	34 200	14 034	34,550	1 666 484,70	31 décembre 2016	34 200	13 995	29,490	1 421 270,55	31 décembre 2015	34 200	9 854	34,255	1 509 069,77
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)																				
15 mars 2017	34 200	14 034	34,550	1 666 484,70																				
31 décembre 2016	34 200	13 995	29,490	1 421 270,55																				
31 décembre 2015	34 200	9 854	34,255	1 509 069,77																				
<p>Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Votes en faveur</th> <th>% des votes en faveur</th> <th>Abstentions</th> <th>% d'abstentions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>32 804 924</td> <td>97,17</td> <td>954 022</td> <td>2,83</td> </tr> </tbody> </table>					Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	32 804 924	97,17	954 022	2,83												
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions																					
32 804 924	97,17	954 022	2,83																					

ROBERT MOLENAAR, BSC, AMP																								
 <p>Buckinghamshire, Royaume-Uni</p> <p>Chef de la direction <i>Tradebe</i> Depuis juillet 2015</p>	<p>M. Molenaar est chef de la direction de Tradebe, une multinationale du secteur de la gestion des déchets dangereux, depuis 2015. Auparavant, il a occupé des postes de direction à l'international chez AkzoNobel N.V., dont celui de Directeur général peinture de carrosserie pour automobile pour la région de l'Asie-Pacifique, vice-président peinture de carrosserie pour automobile en Amérique du Nord et, de janvier 2010 à décembre 2014, celui de directeur général à l'international de revêtements et finitions de protection maritimes.</p> <p>M. Molenaar détient un baccalauréat en science des polymères de la Saxion Hogeschool Enschede de Enschede des Pays-Bas, et complété l'Advanced Management Programme (AMP) pour les cadres supérieurs de la Harvard University.</p>																							
	<p>Présence aux Conseil et comités en 2016</p> <table border="1"> <tr><td>s.o.</td><td>s.o.</td></tr> </table>		s.o.	s.o.	<p>Présence aux réunions</p> <table border="1"> <tr><td>s.o.</td></tr> </table>			s.o.																
s.o.	s.o.																							
s.o.																								
<p>Membre du Conseil/comités</p> <table border="1"> <tr><td>s.o.</td></tr> </table>		s.o.	<p>Membre du conseil d'une société publique</p> <table border="1"> <tr><td>Aucune</td></tr> </table>			Aucune																		
s.o.																								
Aucune																								
<p>Titres détenus ou contrôlés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Exercice</th> <th>Actions (#)</th> <th>Unités d'actions différées (#)</th> <th>Cours de l'action (\$)</th> <th>Valeur totale des Actions et UAD (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>15 mars 2017</td><td>Aucune</td><td>Aucune</td><td>34,550</td><td>Aucune</td></tr> <tr><td>31 décembre 2016</td><td>Aucune</td><td>Aucune</td><td>29,490</td><td>Aucune</td></tr> <tr><td>31 décembre 2015</td><td>Aucune</td><td>Aucune</td><td>34,255</td><td>Aucune</td></tr> </tbody> </table>					Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)	15 mars 2017	Aucune	Aucune	34,550	Aucune	31 décembre 2016	Aucune	Aucune	29,490	Aucune	31 décembre 2015	Aucune	Aucune	34,255	Aucune
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)																				
15 mars 2017	Aucune	Aucune	34,550	Aucune																				
31 décembre 2016	Aucune	Aucune	29,490	Aucune																				
31 décembre 2015	Aucune	Aucune	34,255	Aucune																				
<p>Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Votes en faveur</th> <th>% des votes en faveur</th> <th>Abstentions</th> <th>% d'abstentions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>					Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	-	-	-	-												
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions																					
-	-	-	-																					

⁷ M. Keister a agi comme président du conseil d'administration de Superior Linen, LLC, une société privée dont les revenus s'élevaient à 16 M \$ lorsque la société s'est placée sous la protection en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis le 30 septembre 2016.

⁸ M. Keister n'est plus membre du comité des ressources humaines et de la rémunération depuis le 28 avril 2016 et depuis cette date siège sur le comité de la régie d'entreprise et de nomination.

RICHARD G. ROY, FCPA, FCA


Verchères, Québec, Canada

Administrateur de sociétés depuis 2015

Âge : 61

 Statut : Non-indépendant⁹

Admis au Conseil : Mai 2008

Domaines d'expertise

- Industrie automobile
- Finances - comptabilité

M. Roy a été président et chef de la direction de Uni-Select jusqu'au 31 juillet 2015. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Société.

M. Roy siège au conseil de Dollarama Inc. et est membre de son comité d'audit. Il est également membre du conseil d'administration de GDI Services aux Immeubles inc. et du comité d'audit de cette dernière.

M. Roy est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le titre Fellow lui a été décerné en 2012.

Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions		
Conseil d'administration		86 %		
Membre du Conseil/comité		Membre du Conseil d'une société publique		
Conseil d'administration (2008)		Dollarama inc. GDI Services aux Immeubles inc.		
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2017	15 000	1 373	34,550	565 687,15
31 décembre 2016	15 000	1 369	29,490	482 721,81
31 décembre 2015	80 876	248	34,255	2 778 902,62
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	
21 107 848	62,53	12 651 098	37,47	

DENNIS WELVAERT, B.S., M.B.A., MAAP


Tulsa, Oklahoma, É.-U.

 Président de Welvaert Business Solutions, LLC
Depuis avril 2011

Âge : 68

 Statut : Non-indépendant¹⁰

Admis au Conseil : Juillet 2013

Domaines d'expertise

- Amélioration et optimisation des entreprises
- Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord

M. Welvaert est le président de Welvaert Business Solutions, LLC, une société d'expertise-conseil. Il a agi comme président par intérim de Uni-Select USA, Inc. d'avril à juillet 2013 et comme président du conseil de Uni-Select USA, Inc. du 31 juillet 2013 au 31 décembre 2014. Il a pris sa retraite du poste de président pour la Division nord-américaine du marché secondaire de Dayco et de la Division australienne de Dayco Products, LLC en août 2011. Avec Dayco, M. Welvaert a occupé des postes de direction au sein des divisions des pièces d'origine, industrielle et du marché secondaire¹¹.

M. Welvaert détient un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Wayne State, une Maîtrise en administration des affaires de l'Université Eastern Michigan et un « *Master Automotive Aftermarket Professional* » de « *University of the Aftermarket* ».

Présence aux Conseil et comités en 2016		Présence aux réunions		
Conseil d'administration		100 %		
Comité de régie d'entreprise et de nomination		100 %		
Comité des ressources humaines et de la rémunération ¹²		100 %		
Membre du Conseil/comités		Membre du Conseil d'une société publique		
Conseil d'administration (2013)		Aucun		
Comité de régie d'entreprise et de nomination (2013)				
Titres détenus ou contrôlés				
Exercice	Actions (#)	Unités d'actions différées (#)	Cours de l'action (\$)	Valeur totale des Actions et UAD (\$)
15 mars 2017	1 000	10 398	34,550	393 800,90
31 décembre 2016	1 000	10 369	29,490	335 271,81
31 décembre 2015	400	7 950	34,255	286 029,25
Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2016				
Votes en faveur	% des votes en faveur	Abstentions	% d'abstentions	
18 343 420	54,34	15 415 526	45,66	

⁹ M. Roy n'est pas indépendant puisqu'il a agi à titre de président et chef de la direction de la Société jusqu'au 31 juillet 2015.

¹⁰ M. Welvaert n'est pas indépendant, puisqu'il a agi à titre de président du conseil d'administration de Uni-Select USA, Inc. jusqu'au 31 décembre 2014.

¹¹ M. Welvaert était président de Dayco Products, LLC, une division du marché secondaire en Amérique du Nord, lorsque sa société mère, Mark IV Industries, Inc. a déclaré faillite en avril 2009. Mark IV Industries, Inc. a été libérée de la faillite en novembre 2009 et M. Welvaert a continué à agir à titre de président jusqu'à sa retraite en août 2011.

¹² M. Welvaert n'est plus membre du comité des ressources humaines et de la rémunération depuis le 28 avril 2016.

4.2 | INFORMATION SUR LA DÉTENTION D' ACTIONS

Afin de concilier les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, la Ligne directrice concernant la propriété d'actions pour les membres de la haute direction de la Société (« LDPA ») prévoit que chacun des administrateurs doit détenir un nombre minimal d'Actions, soit trois fois l'allocation annuelle payée à chacun d'eux (70 000 \$ au 1er septembre 2016, auparavant 60 000 \$). Présentement la valeur totale est de 210 000 \$. Les administrateurs ont cinq (5) ans de la date de leur élection pour respecter les critères établis selon la LDPA prenant en compte que les administrateurs doivent choisir de recevoir au moins la moitié de leur allocation annuelle sous forme de UAD. Au 31 décembre 2016, comme indiqué ci-dessous, des neuf administrateurs présentement en place qui ne sont pas membres de la haute direction sept respectent ou dépassent le seuil minimal de propriété d'actions requis par le Conseil pour ses administrateurs.

Administrateur	Actions ordinaires	UAD ¹	Total Actions et titres équivalents	Total valeur marchande des Actions et titres équivalents ²	Seuil minimal atteint Ligne directrice de propriété d'actions	Date ultime pour atteindre le seuil minimal requis selon la LDPA
James E. Buzzard ³	150 000	24 506	174 506	5 146 182 \$	Oui	28 février 2018
Michelle Cormier	4 000	2 095	6 095	179 742 \$	Non	28 avril 2021
André Courville	6 000	7 686	13 686	403 600 \$	Oui	1 ^{er} juillet 2019
Patricia Curadeau-Grou	2 000	19 519	21 519	634 595 \$	Oui	1 ^{er} mai 2018
Jean Dulac ³	1 475 288	5 594	1 480 882	43 671 210 \$	Oui	28 février 2018
Jeffrey I. Hall	2 000	2 623	4 623	136 332 \$	Non	30 avril 2020
Richard L. Keister	34 200	13 995	48 195	1 421 271 \$	Oui	1 ^{er} mai 2018
Richard G. Roy	15 000	1 369	16 369	482 722 \$	Oui	28 février 2018
Dennis M. Welvaert	1 000	10 369	11 369	335 272 \$	Oui	31 juillet 2018

¹ Le nombre de UAD inclus les dividendes payés sur les Actions au 31 décembre 2016.

² Valeur calculée sur la base du prix par Action de 29,49 \$ à la clôture des marchés le 31 décembre 2016.

³ MM. Buzzard et Dulac ne sont pas candidats aux postes d'administrateurs.

La Société a aussi établi le nombre minimum des Actions que doit détenir chaque membre de la haute direction dans sa LDPA. Pour plus d'information relative à la LDPA, vous référer à la rubrique 8.3 - *Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs*.

4.3 | INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Une majorité des membres du Conseil, tous les membres du comité d'audit et la majorité des membres des autres comités sont indépendants et ce, tel que défini par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Conseil, soit directement ou via l'un de ses comités, adopte des structures et procédures pour s'assurer que les fonctions du Conseil soient exercées de façon indépendante par rapport à la Direction.

**6 des 9 candidats
pour élection au
Conseil
d'administration
sont indépendants.**

À tout moment, un administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil ou d'un comité ait lieu sans la Direction ou les administrateurs non indépendants. L'agenda pour chaque réunion du Conseil ou d'un comité inclut une période de discussion entre les membres du Conseil en l'absence de la Direction ou des administrateurs non indépendants.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs sont indépendants sauf (i) Henry Buckley qui est le président et chef de la direction de la Société, (ii) Richard G. Roy qui a été le président et chef de la direction de la Société jusqu'au 31 juillet 2015 et (iii) Dennis M. Welvaert qui a agi comme président du conseil de Uni-Select USA, Inc. du 31 juillet 2013 au 31 décembre 2014.

En janvier 2017, le Conseil a décidé qu'à compter du 4 mai 2017 seuls les administrateurs indépendants pourront siéger sur les différents comités.

INDÉPENDANCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil de la Société a été dirigé par un président non membre de la Direction depuis 1985, date à laquelle la Société est devenue une société publique. Cette séparation entre les postes de président et chef de la direction et de Président du Conseil assure que le Conseil puisse agir indépendamment de la Direction et renforce l'imputabilité. Les conflits d'intérêts potentiels sont évités pendant qu'un leadership avisé, des prises de décisions efficaces et de franches discussions sont encouragés par l'indépendance du président du Conseil.

4.4 | MANDATS PARALLÈLES DES ADMINISTRATEURS

En date du 15 mars 2017, parmi les membres et candidats du Conseil, il n'y a aucun de ses administrateurs ou candidats de la Société qui siègent ensemble sur un même conseil ou comité d'une autre société publique.

5 | RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Uni-Sélect a adopté certaines structures, politiques et procédures pour assurer que des pratiques efficaces de gouvernance soient mises en application et que le Conseil puisse agir de façon indépendante par rapport à la Direction. Nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise fournissent un cadre d'autorité et de responsabilité permettant au Conseil et à la Direction de prendre des décisions appropriées et rapides créant ainsi de la valeur pour les actionnaires tout en se conformant aux lois applicables et à l'engagement de Uni-Sélect pour un comportement conforme en matière de déontologie, d'intégrité et de transparence.

Le Conseil d'administration estime que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont importantes et est attentif à l'évolution des pratiques et orientations en matière de gouvernance au Canada. Le comité de régie d'entreprise et de nomination poursuivra son examen des pratiques en matière de gouvernance de Uni-Sélect et, au besoin, fera des recommandations au Conseil d'administration afin de les améliorer.

Une copie des Lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

5.1 | INITIATIVES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Parmi ses nombreuses initiatives en matière de gouvernance, la Société a adopté :

- 1 un code de déontologie ;
- 2 une politique de conflits d'intérêts ;
- 3 une politique de dénonciation ;
- 4 une politique sur les opérations d'initiés et les périodes d'interdiction ;
- 5 une politique de détention minimale d'actions de la Société pour les administrateurs et les dirigeants ;
- 6 une politique portant sur l'élection d'administrateurs à la majorité des voix ;
- 7 une charte pour le Conseil et des mandats pour les comités ;
- 8 une description pour les postes de chef de la direction, de président du Conseil d'administration et des présidents des comités ;
- 9 un processus de sélection pour les nouveaux administrateurs ;
- 10 un processus d'évaluation pour le président et chef de la direction, le Conseil d'administration, les comités et les administrateurs ;
- 11 un programme de formation continue pour les administrateurs ;
- 12 un processus d'évaluation annuelle de l'auditeur externe ; et
- 13 une politique sur la diversité au sein du Conseil.

5.2 | MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté une charte du Conseil pour établir les responsabilités du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la Direction. Une copie de la Charte du Conseil d'administration est jointe à l'annexe B.

5.3 | RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil d'administration a la responsabilité, entre autres, de la structure et la gestion du Conseil et prend les mesures nécessaires afin que le Conseil respecte ses obligations et responsabilités incluant celles en matière de saine gouvernance. Il est en relation sur une base consultative et collabore étroitement avec le Président et Chef de la direction afin que les stratégies, la planification et performances de la haute direction soient clairement présentées au Conseil. De concours avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, il a le devoir d'évaluer la performance du Président et Chef de la direction. Le détail du poste de président du Conseil est affiché sur le site Web de la Société à uniselect.com.

5.4 | COMITÉS DU CONSEIL

La principale responsabilité du Conseil est de superviser la Direction de la Société de façon à promouvoir son succès à long terme, conformément à sa responsabilité d'optimiser la valeur de la Société envers les actionnaires. Le Conseil approuve toutes les questions exigées par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« Loi ») ainsi que selon les statuts et règlements de la Société. Dans la mesure permise par la Loi, le Conseil peut déléguer l'exercice de certains pouvoirs à tout administrateur, dirigeant ou comité du Conseil.

Considérant la taille de la Société, la nature et l'étendue géographique de ses activités et le grand nombre de lois et de règlements auxquels la Société est assujettie, le Conseil d'administration a mis en place des comités qui assument certaines responsabilités. Ces comités sont le comité d'audit, le comité de régie d'entreprise et de nomination et le comité des ressources humaines et de la rémunération. Tous les comités se rapportent au Conseil d'administration et les recommandations des comités doivent être approuvées par le Conseil.

**Une copie de la
Charte du Conseil et
mandats des comités
est disponible à
uniselect.com ou
en communiquant
avec les Relations
avec les
investisseurs.**

Un sommaire du mandat de chaque comité du Conseil d'administration suit ci-dessous.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions d'intégrité des états financiers de la Société, des rapports et de l'établissement de l'information financière. Pour ce faire, il est de la responsabilité du comité d'audit de maintenir la communication libre et ouverte entre le Conseil, l'auditeur externe et la Direction de la Société et de gérer leur performance en reconnaissant que l'auditeur externe est ultimement responsable devant le comité, le Conseil et les actionnaires de la Société.

COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION

Le comité de régie d'entreprise et de nomination est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à la mise en œuvre et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance d'entreprise, en particulier par la révision périodique des fonctions du Conseil, de ses comités et de celles du président du Conseil. Il assiste les membres du Conseil pour identifier les personnes qualifiées pour devenir membres du Conseil et pour déterminer la composition du Conseil et de ses comités et il examine aussi périodiquement les critères relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du Conseil, des comités et de leurs membres. Il établit des critères d'évaluation du Conseil, du président du Conseil, de chaque comité du Conseil de façon à évaluer annuellement leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des délibérations. Le comité veille à la divulgation complète et entière des éléments de gouvernance d'entreprise de la Société, le cas échéant, dans les documents de la Société.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions de ressources humaines et de rémunération et pour mettre en œuvre des plans de relève et de perfectionnement des cadres supérieurs. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au Conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Société, aux régimes, politiques et programmes de rémunération à court et long termes de la Société. En outre, le comité rédige le rapport sur la rémunération de la haute direction reproduit dans la circulaire d'information de la direction.

5.5 | ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIONNAIRES

Le Conseil et la Direction sont engagés à maintenir un dialogue ouvert avec ses actionnaires. En 2016, le président du Conseil et la Direction ont sondé certains actionnaires ainsi que certaines institutions représentant ou conseillant ses actionnaires en matière de gouvernance. Cet exercice a fourni de précieux renseignements quant aux principaux champs d'intérêt des actionnaires et la rétroaction obtenue sera prise en considération. La société entend poursuivre cet engagement envers ses actionnaires. De plus, la Société tient régulièrement ses actionnaires informés en publiant auprès de SEDAR à sedar.com et sur son site Web à uniselect.com ses rapports annuels et trimestriels ainsi que toute documentation d'information continue et réglementaire. Régulièrement, des présentations destinées aux investisseurs sont téléchargées sur le site Web de la Société.

5.6 | DESCRIPTIONS DE POSTE

Le Conseil d'administration doit définir les rôles et les responsabilités du Conseil et de la Direction. En plus, le Conseil a établi des descriptions de poste pour le président et chef de la direction, le président du Conseil et les présidents des comités.

Le président du Conseil est responsable de la gestion efficace des affaires du Conseil en conformité avec les principes de gouvernance d'entreprise.

La description de poste du président d'un comité établit les responsabilités et tâches du président de chaque comité afin de guider chaque comité dans l'accomplissement de ses fonctions.

Une copie des descriptions de poste est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

La description de poste pour le président et chef de la direction est établie de concert avec les observations du président et chef de la direction et celles du comité des ressources humaines et de la rémunération, et est approuvée par le Conseil d'administration. Selon la description, la responsabilité fondamentale du président et chef de la direction est l'orientation générale et la gestion des affaires et des activités de la Société, dans les limites d'autorité déléguées par le Conseil, visant à atteindre les buts et objectifs approuvés par ce dernier.

5.7 | ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Société. La Direction fournit aux nouveaux administrateurs de l'information générale sur la Société et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Société.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution de chaque administrateur (y compris l'engagement en temps et en ressources requis de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Le Conseil s'assure que les administrateurs participent à des activités de formation sur une base régulière. La Direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et mettent le Conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de gouvernance.

5.8 | PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Annuellement, la Société consacre deux journées à discuter, élaborer et planifier la stratégie à long terme. De plus, la discussion de la stratégie à court et à long termes est un point récurrent à l'ordre du jour des réunions régulières du Conseil.

5.9 | ÉTHIQUE COMMERCIALE

La Société a un Code de déontologie qui gouverne la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de Uni-Sélect. Le Conseil d'administration, de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, est responsable de la surveillance de l'implantation, de l'application et de l'efficacité du Code en s'assurant qu'il est conforme et à jour et en recommandant l'adoption de toute politique et procédure requises en vertu du Code. La Direction supervise ses pratiques pour s'assurer qu'elles reflètent les valeurs et croyances préconisées par la Société et ce, en plus des règles fondamentales qui doivent régir toute personne, qui, d'une quelconque façon, peut engager la responsabilité de la Société. Tout non-respect du Code pourra donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant inclure un congédiement ou, dans le cas d'un administrateur, son retrait du Conseil d'administration.

Une copie du Code de déontologie, de la politique de conflit d'intérêts et de la politique de dénonciation est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Uni-Sélect a une politique qui traite des conflits d'intérêts qui doit être remplie et signée par tous les administrateurs, dirigeants et employés. Cette politique a pour but de maintenir un niveau élevé d'intégrité dans l'accomplissement des activités professionnelles et d'assurer la conformité avec les lois, les règles et les normes de conduite professionnelle les plus strictes dans chacune des juridictions où la Société exerce ses activités. Généralement, tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit avoir ni activité, lien ou intérêt qui pourraient priver la Société de leur loyauté lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

À moins d'une approbation préalable, aucun employé, dirigeant ou administrateur ne doit s'engager ou développer une relation professionnelle avec un individu ou une compagnie, ou s'impliquer dans quelque initiative ou action que ce soit s'il y a une possibilité d'un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

Les dirigeants doivent immédiatement informer le président et chef de la direction et les administrateurs doivent immédiatement informer le président du Conseil, ou le président du comité des ressources humaines et de la rémunération, de tout intérêt financier important, emploi ou poste avec toute entreprise ou société qui est en concurrence avec la Société ou qui exerce ou qui désire exercer des activités avec la Société ou de toute situation qui est susceptible de créer un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

POLITIQUE DE DÉNONCIATION

La Société a une politique en place qui traite des procédures de dénonciation au comité d'audit. Cette politique décrit les procédures pour la réception et le traitement des plaintes ainsi que la conservation des dossiers de plaintes en rapport avec la comptabilité de la Société, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit.

Le comité d'audit a la responsabilité de traiter toute question, confidentielle et anonyme soumise par les employés de la Société, reliée à la comptabilité ou à l'audit. Les procédures sont destinées à combler ces responsabilités et à garantir que toutes les plaintes et préoccupations soient immédiatement et efficacement traitées.

6 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

6.1 | FAITS SAILLANTS

En 2016, les administrateurs ont :

- 1** accompli les responsabilités habituelles telles que :
 - l'évaluation du rendement de la Direction;
 - l'évaluation du rendement de la Société ;
 - l'approbation du plan stratégique ;
 - la gestion des risques et ses processus ; et
 - conseiller la Direction en matière de fusions et acquisitions.
- 2** modifié la composition des divers comités du Conseil; et
- 3** préparé la relève des membres et de la présidence du Conseil.

6.2 | COMPOSITION DES COMITÉS

Les trois comités du Conseil d'administration¹³ sont composés en date du 31 décembre 2016 comme suit :

ADMINISTRATEURS	ANNÉE DE NOMINATION	AUDIT	RÉGIE ET NOMINATION	RH ET RÉMUNÉRATION
Indépendants:				
James E. Buzzard	2012			✓
Michelle Cormier	2016	Présidente	✓	
André Courville	2014	✓	Président	✓
Patricia Curadeau-Grou	2013	✓		Présidente
Jean Dulac	2007		✓	✓
Jeffrey I. Hall	2015	✓		✓
Richard L. Keister	2013	✓	✓	
Non indépendants:				
Richard G. Roy	2008			
Dennis M. Welvaert	2013		✓	
Dirigeant:				
Henry Buckley ¹	2016			

¹ Henry Buckley est invité à chacune des réunions des comités. L'ordre du jour de chacune de ces réunions prévoit une période de discussion en l'absence de la Direction et des administrateurs non indépendants.

6.3 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'objectif de la Société est d'offrir à ses administrateurs une rémunération concurrentielle, suffisante pour attirer et retenir des administrateurs de qualité compte tenu de l'environnement dans lequel la Société évolue. La rémunération globale des administrateurs est revue régulièrement.

La grille suivante montre la structure de la rémunération des administrateurs non membres de la direction en 2016 :

POSTE OU SERVICE	HONORAIRES DU 1 JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016	HONORAIRES DU 1 JUILLET 2016 À CE JOUR ¹
Allocation annuelle du président du Conseil ²	250 000 \$	216 000 \$
Allocation trimestrielle	15 000 \$ ³	17 500 \$ ³
Participation à une réunion du Conseil ou de comité	1 750 \$	1 750 \$
Allocation annuelle du président du comité d'audit	12 000 \$	15 000 \$
Allocation annuelle du président du comité des ressources humaines et de la rémunération	12 000 \$	12 000 \$
Allocation annuelle du président du comité de régie d'entreprise et de nomination	8 000 \$	10 000 \$

¹ Le 1^{er} juillet 2016, suite à un sondage mené par Willis Towers Watson, la structure de la rémunération des administrateurs non dirigeants a fait l'objet de modifications.

² Depuis sa nomination le 28 avril 2016 jusqu'au 30 juin 2016, l'allocation annuelle de M. Courville était de 200 000 \$ et est passée à 216 000 \$ le 1^{er} juillet 2016. M. Courville n'a pas reçu de rémunération additionnelle pour toutes les réunions de comité et du Conseil. À la demande de M. Courville, 50 % de son allocation annuelle a été payée en UAD.

³ De l'allocation trimestrielle, un minimum de 5 000 \$ est payable en UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir sa rémunération entière ou partielle sous forme de UAD. En conséquence, un administrateur peut recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération en UAD.

¹³ En janvier 2017, le Conseil a opté de nommer à compter du 4 mai 2017 exclusivement à chacun des comités des membres indépendants.

6.4 | TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle et les jetons de présence que chaque administrateur, qui n'est pas membre de la Direction de la Société, a gagnés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 pour sa participation au Conseil d'administration de Uni-Sélect et de ses comités :

NOM	HONORAIRES	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ¹	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE	AUTRE RÉMUNÉRATION	TOTAL
James E. Buzzard	-	115 265,28 \$	-	-	-	-	115 265,28 \$
Robert Chevrier ²	62 500,00 \$	62 500,00 \$	-	-	-	50 000 \$ ³	175 000,00 \$
Michelle Cormier ⁴	16 625,00 \$	64 875,00 \$	-	-	-	-	81 500,00 \$
André Courville	89 000,00 \$	94 000,00 \$	-	-	-	-	183 000,00 \$
Patricia Curadeau-Grou	-	103 250,00 \$	-	-	-	-	103 250,00 \$
Jean Dulac	71 250,00 \$	20 000,00 \$	-	-	-	-	91 250,00 \$
Jeffrey I. Hall	35 625,00 \$	55 625,00 \$	-	-	-	-	91 250,00 \$
Richard L. Keister	-	122 266,31 \$	-	-	-	-	122 266,31 \$
Richard G. Roy	41 625,00 \$	33 875,00 \$	-	-	-	-	75 500,00 \$
Dennis M. Welvaert	44 502,34 \$	70 762,94 \$	-	-	-	-	115 265,28 \$
TOTAL	361 127,34 \$	742 419,53 \$	-	-	-	50 000 \$	1 153 546,87 \$

¹ La colonne indique la valeur en dollars des UAD émis respectivement aux administrateurs au 31 décembre 2016. Les UAD, payées sur une base trimestrielle, remplacent une portion des honoraires gagnés par l'administrateur. Un minimum 5 000 \$ est versé trimestriellement à l'administrateur sous forme d'UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir entièrement ou partiellement sa rémunération sous forme de UAD. En conséquence, un administrateur peut recevoir jusqu'à 100 % de la rémunération en UAD. Un administrateur peut, sur demande transmise avant le dernier jour de l'année fiscale, décider de modifier le pourcentage de sa rémunération payable sous forme de UAD dès l'année fiscale suivante.

² M. Chevrier a cessé d'agir à titre d'administrateur de la Société le 28 avril 2016.

³ Ce montant comprend une allocation spéciale (relativement à son rôle dans la vente des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc.) de 100 000 \$ remise le 31 juillet 2015 de laquelle M. Chevrier a choisi de remettre un montant de 50 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2015 et 2016, en son nom, à une œuvre de charité de son choix.

⁴ M^{me} Cormier a été élue au Conseil de la Société le 28 avril 2016.

À l'exception de M. Buckley, aucun administrateur de la Société n'a touché une rémunération autre que celle divulguée dans le tableau ci-dessus.

M. Buckley, président et chef de la direction, n'a reçu aucune rémunération à titre d'administrateur de Uni-Sélect. Toutefois, M. Buckley a été rémunéré à titre de président et chef de la direction de la Société, tel que décrit à la rubrique 9 - *Tableau sommaire de la rémunération*.

Le tableau suivant présente toutes les attributions d'UAD¹⁴ en cours pour chaque administrateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 :

NOM	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS				ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS		
	TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES	ACTIONS OU UNITÉS D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ¹	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES)
	(#)	(\$)	DATE	(\$)	(#)	(\$)	(\$)
James E. Buzzard	-	-	-	-	24 506	726 307	s.o.
Robert Chevrier	-	-	-	-	-	-	s.o.
Michelle Cormier	-	-	-	-	2 095	62 092	s.o.
André Courville	-	-	-	-	7 686	227 816	s.o.
Patricia Curadeau-Grou	-	-	-	-	19 519	578 501	s.o.
Jean Dulac	-	-	-	-	5 594	165 806	s.o.
Jeffrey I. Hall	-	-	-	-	2 623	77 725	s.o.
Richard L. Keister	-	-	-	-	13 995	414 789	s.o.
Richard G. Roy	-	-	-	-	1 369	40 568	s.o.
Dennis M. Welvaert	-	-	-	-	10 369	307 338	s.o.
TOTAL	-	-	-	-	87 756	2 600 942	s.o.

¹ Les UAD seront rachetées en vertu de certains événements de rachat. Le nombre de UAD est déterminé trimestriellement en divisant le total des honoraires gagnés durant le trimestre par le cours de clôture moyen des Actions transigées au TSX sur la période de cinq jours précédant immédiatement le dernier jour de chaque trimestre.

La Société rembourse ses administrateurs pour leurs déplacements et autres dépenses qu'ils engagent pour participer au Conseil ou aux réunions des comités. À l'exception de M. Buckley, les administrateurs ne participent à aucun régime de pension de Uni-Sélect, ni ne reçoivent de rémunération à base d'actions à l'exception des UAD.

Les administrateurs sont couverts par une police d'assurance Administrateurs et Dirigeants. La prime de 115 062,69 \$ est payée par la Société.

¹⁴ Voir rubrique 8.6 Rémunération directe – Incitatifs à court terme pour tout détail additionnel au sujet du Régime d'unités d'actions différées.

6.5 | POLITIQUE ANTI-COUCVETURE

Cette politique prévoit qu'un administrateur ou un dirigeant ne peut, pour les fins de couverture d'une attribution à base de titres de participation de la Société ou de titres de la Société détenus par eux pour se protéger contre une baisse du cours des titres de la Société, acheter, vendre ou conclure des instruments dérivés, des conventions ou des titres, dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction de la valeur des titres de la Société ou tout autre instrument dérivé, convention, arrangement ou entente qui aurait pour effet de modifier, directement ou indirectement, leur intérêt financier dans les titres de la Société ou encore leur risque financier à l'égard de la Société.

6.6 | REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit décrit la présence de chaque administrateur qui n'est pas un dirigeant de la Société aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2016.

NOM	NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2016 ET PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS			
	CONSEIL (7 RÉUNIONS)	COMITÉ D'AUDIT (5 RÉUNIONS)	RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION (4 RÉUNIONS)	RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION (4 RÉUNIONS)
James E. Buzzard ¹	7/7	s.o.	2/2	2/2
Robert Chevrier ²	3/3	2/2	2/2	2/2
Michelle Cormier ³	4/4	3/3	2/2	s.o.
André Courville ⁴	7/7	4/5 ⁵	4/4	2/2
Patricia Curadeau-Grou	6/7	5/5	s.o.	4/4
Jean Dulac	7/7	s.o.	4/4	4/4
Jeffrey I. Hall ⁶	7/7	5/5	s.o.	2/2
Richard L. Keister ⁷	7/7	5/5	2/2	2/2
Richard G. Roy	6/7	s.o.	s.o.	s.o.
Dennis M. Welvaert ⁸	7/7	s.o.	4/4	2/2

¹ James E. Buzzard a cessé d'être membre du comité de régie d'entreprise et de nomination et a été nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération le 28 avril 2016.

² Robert Chevrier a cessé d'agir comme Administrateur de la Société le 28 avril 2016. Jusqu'à sa retraite, il était membre d'office de tous les comités.

³ Michelle Cormier a été élue au Conseil et nommée aux comités d'audit et de régie d'entreprise et de nomination le 28 avril 2016.

⁴ André Courville a été nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération le 28 avril 2016.

⁵ André Courville a agi comme associé principal d'audit chez Ernst & Young jusqu'à sa retraite le 30 juin 2014. En conséquence, M. Courville n'a pas participé aux délibérations du Conseil ni assisté aux réunions du comité d'audit ou du Groupe de sélection des Auditeurs lorsque le choix de l'auditeur de la Société était discuté.

⁶ Jeffrey I. Hall a été nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération le 28 avril 2016.

⁷ Richard L. Keister a cessé d'être membre du comité des ressources humaines et de la rémunération et été nommé au comité de régie d'entreprise et de nomination le 28 avril 2016.

⁸ Dennis M. Welvaert cessé d'être membre du comité des ressources humaines et de la rémunération le 28 avril 2016.

En 2016, l'ordre du jour de chaque réunion régulièrement planifiée du Conseil ou d'un comité prévoyait une réunion à huit clos, sans la présence des membres de la Direction de Uni-Sélect ainsi qu'une réunion à huit clos excluant les membres non indépendants du Conseil. Le président du Conseil informe la direction de la teneur des discussions, des résolutions adoptées et des mesures devant être prises.

6.7 | DIVERSITÉ DU CONSEIL

Uni-Sélect reconnaît les avantages de la diversité pour la Société, et ceci, à tous les niveaux de ses opérations, y compris au Conseil et au niveau de la Direction. En ce qui a trait à la composition du Conseil, de façon générale le comité de régie d'entreprise et de nomination s'assure que le Conseil soit composé d'administrateurs évoluant dans des milieux distincts possédant des caractéristiques personnelles, qualités ainsi que des compétences et de l'expertise enrichissant la Société et permettant chaque administrateur de s'acquitter de ses responsabilités inhérentes. Lors de la recherche d'un candidat pour un poste d'administrateur, le comité évaluera la diversité du Conseil, prendra en considération la représentation féminine au Conseil, tout en tenant compte du critère de l'indépendance des candidats, et possédant l'éventail des compétences, des connaissances et d'expérience requises afin de répondre aux besoins de la Société. La Société a adopté une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes au sein du Conseil. La politique reconnaît la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne croit pas que l'établissement de quotas ou d'objectifs mesurables soit nécessaire afin de procéder à l'identification ou à la sélection des meilleurs candidats. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs en ce qui concerne la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration.

Présentement, deux femmes siègent sur le Conseil représentant 29 % des administrateurs indépendants, 67 % des présidents de comités et 20 % des administrateurs globalement. Après l'Assemblée et en supposant que tous les candidats administrateurs sont élus, 2 des 9 administrateurs (22 %) seront des femmes. Le comité examinera la politique annuellement, ce qui comprendra une évaluation de son efficacité. Le comité abordera toutes modifications qui pourraient être nécessaires et recommander de telles modifications au Conseil d'administration pour approbation, le cas échéant.

6.8 | RELÈVE POUR LE CONSEIL ET GRILLE DE COMPÉTENCES

Le comité de régie d'entreprise et de nomination est responsable d'identifier et de recommander au Conseil des candidats pour élection ou réélection au Conseil ou pour combler tout poste vacant ou qui le deviendra sous peu. Lorsqu'il recommande au Conseil des candidats, le comité considère notamment les facteurs suivants :

- 1 les compétences et aptitudes jugées, dans son ensemble, nécessaires pour siéger sur le Conseil;
- 2 les compétences et aptitudes individuelles du candidat;
- 3 la taille et la composition du conseil et de ses comités;
- 4 la compatibilité de chaque candidat avec les autres membres du Conseil; et
- 5 si chaque nouveau candidat peut consacrer suffisamment de temps à ses fonctions de membre du Conseil.

De plus, le jugement, l'indépendance, les aptitudes, la diversité, l'expérience avec des entreprises et autres organisations de dimension similaire, la complémentarité de l'expérience du candidat avec celle des autres membres du Conseil et dans quelle mesure le candidat est perçu comme un ajout souhaitable au Conseil et à ses comités sont des aspects qui sont également considérés. Le comité évalue aussi les exigences juridiques et réglementaires applicables à la Société en relation avec la composition du Conseil et de ses comités.

Le tableau qui suit illustre les aptitudes et l'expérience des candidats du Conseil :

APTITUDES	DESCRIPTION	HENRY BUCKLEY	MICHELLE CORMIER	ANDRÉ COURVILLE	PATRICIA CURADEAU-GROU	JEFFREY I. HALL	RICHARD L. KEISTER	ROBERT MOLENAAR	RICHARD G. ROY	DENNIS M. WELVAERT
Cadre supérieur	Expérience en tant que président, chef de la direction ou cadre supérieur d'une société publique ou d'une organisation d'envergure.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion et leadership	Expérience pour définir l'orientation stratégique et pour stimuler la croissance d'une société.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Développement des affaires / fusions & acquisitions / planification stratégique	Expérience de cadre ou de dirigeant avec la responsabilité d'identifier les opportunités de création de valeur.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Connaissances financières	Expérience en comptabilité financière, en préparation de rapports et en financement, particulièrement en ce qui concerne les contrôles internes, les PCGR canadiens et les IFRS.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gouvernance d'entreprise	Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre d'un conseil d'une société canadienne (publique, privée ou à but non lucratif).		■	■	■	■	■		■	■
Connaissance de l'industrie automobile	Expertise dans l'exploitation, la direction, en matière de marketing ou de réglementation dans l'industrie des pièces d'automobiles.	■					■	■	■	■
Gestion du changement	Expérience comme leader de changements organisationnels d'une grande société ou d'une fusion importante.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Santé, sécurité et gestion environnementale	Compréhension de la réglementation touchant à la santé et sécurité en milieu de travail, l'environnement et les responsabilités sociales d'une entreprise.		■	■	■		■	■		■
Expérience globale	Expérience de cadre ou de dirigeant d'une société multinationale permettant une compréhension des défis liés aux différents types d'environnement culturel, politique ou au niveau de la réglementation.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ressources humaines	Expérience comme cadre supérieur ou comme membre d'un comité de rémunération avec une compréhension de la rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite, des lois et conventions ainsi qu'une expertise au niveau des programmes de rémunération des cadres supérieurs.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Marketing	Expérience comme cadre supérieur dans un secteur de l'industrie où le programme de marketing visant les consommateurs est un élément critique.	■			■					■
Compétences juridiques	Expérience significative à titre de conseiller juridique interne ou privé.									
Évaluation du risque	Expérience de cadre ou de dirigeant pour la gestion et l'évaluation des différents risques auxquels une société est exposée.	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Immobilier	Expérience de cadre supérieur dans l'immobilier soit dans le secteur résidentiel, commercial, au développement ou en location.				■	■				
Développement durable	Compréhension des composantes d'une croissance saine et durable et leur contribution dans le succès corporatif.		■	■	■	■	■	■		■
Expérience commerciale générale	Expérience diversifiée dans le commerce et les affaires incluant les communications, le marketing, l'image, les systèmes commerciaux, les pratiques et améliorations.	■	■	■	■	■	■	■	■	■

ÂGE DE LA RETRAITE ET LIMITE DU TERME

Le Conseil a une politique sur le mandat des administrateurs qui impose une limite d'âge de 72 ans (à l'assemblée annuelle) et un terme maximal de 15 ans. Le Conseil peut renoncer à la limite d'âge pour les membres qui, lors de leur élection initiale, ont dépassé l'âge de 61 ans.

Le tableau qui suit indique les dates probables de retraite pour chaque administrateur non membre de la direction en vertu de la politique sur le mandat des administrateurs et les comités auxquels il ou elle agit.

ADMINISTRATEUR	ANNÉE DE LA RETRAITE	COMITÉS DU CONSEIL
Michelle Cormier	2028	Audit Régie d'entreprise et de nomination
André Courville	2025	Audit Régie d'entreprise et de nomination Ressources humaines et de la rémunération
Patricia Curadeau-Grou	2027	Audit Ressources humaines et de la rémunération
Jeffrey I. Hall	2029	Audit Ressources humaines et de la rémunération
Richard L. Keister	2018	Audit Régie d'entreprise et de nomination
Robert Molenaar	2032	-
Richard G. Roy	2023	-
Dennis M. Welvaert	2021	Régie d'entreprise et de nomination

7 | HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

En 2015, la Société a retenu les services de Willis Towers Watson et Eckler. Willis Towers Watson est un cabinet-conseil qui fournit des avis indépendants sur la rémunération de la haute direction. Eckler est un cabinet d'experts qui fournit des conseils indépendants en actuariat et en assurance de groupe à la Société. Ils sont également responsables de la gestion, sur une base annuelle, du régime de pension de Uni-Sélect. En 2015, Willis Towers Watson a été mandatée pour comparer la rémunération de la haute direction avec le marché.

En 2015, Eckler avait reçu comme mandat d'assister la Société relativement à la capitalisation du régime de retraite complémentaire de la haute direction.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires payés par la Société pour les services rendus par Willis Towers Watson et Eckler en 2016 (comparés à ceux de 2015) :

TYPE DU MANDAT	HONORAIRES PAYÉS À WILLIS TOWERS WATSON & ECKLER POUR SERVICES RENDUS LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	
	31 DÉCEMBRE 2016	31 DÉCEMBRE 2015
Rémunération et avantages des cadres supérieurs (Willis Towers Watson)	53 239,87 \$	69 899,00 \$
Autres frais (Régime de retraite – Eckler)	74 756,00 \$	119 239,00 \$
Total	127 995,87 \$	189 138,00 \$

7.1 | RECRUTEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS

La Société cherche à accroître la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs mais considère que cet objectif ne doit pas supplanter la promotion de candidats apportant les compétences et le talent recherchés, de même que les connaissances et l'expérience reliées à l'entreprise. La Société s'efforce d'identifier un nombre accru de candidates qui rencontrent les critères clés de sélection. En conséquence, la Société a adopté une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes aux postes de la haute direction. La politique reconnaît la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau de la haute direction. À la date de l'adoption de la politique, le Conseil d'administration ne croyait pas que des quotas ou des objectifs mesurables pourraient nécessairement aboutir à l'identification ou à la sélection des meilleures candidates. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs fixes en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de la haute direction. Le comité de régie d'entreprise et de nomination examinera la politique annuellement, et procédera à une évaluation de son efficacité. Le comité prendra en considération toutes les modifications qui pourraient y être nécessaires et recommandera telles modifications au Conseil d'administration pour approbation, le cas échéant.

Les femmes représentent 63 % des effectifs du siège social de Uni-Sélect, fournissant ainsi à la Société un bassin important pour développer des leaders féminins. Malgré le faible pourcentage de femmes dans l'industrie automobile, dans l'ensemble, environ 27 % de la main-d'œuvre canadienne de la Société est composée de femmes, alors que 17 % de la main-d'œuvre américaine est composée de femmes. Actuellement, il y a une femme exerçant comme cadre supérieur à la Société, ce qui représente 16,7% des cadres supérieurs de la Société.

8 | INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET ANALYSE

La rédaction du rapport Analyse de la rémunération (« **RD&A** ») est dirigée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (désigné « **Comité** » pour la présente rubrique 8).

8.1 | MANDAT DU COMITÉ

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance stratégique du capital humain de Uni-Sélect, y compris l'efficacité organisationnelle, le perfectionnement du leadership et la planification de la relève. Le Comité est également responsable de la conception et du fonctionnement des politiques et pratiques de rémunération au sein de Uni-Sélect en général, leur harmonisation avec la stratégie de Uni-Sélect de procurer un rendement constant et durable à long terme et de s'assurer que les programmes de rémunération de Uni-Sélect ne créent pas d'incitation à la prise de décisions pouvant mener à des risques indus.

PHILOSOPHIE, POLITIQUES ET RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION, Y COMPRIS LES RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT À COURT ET À LONG TERMES	Le Comité examine, approuve et recommande au Conseil, en tenant compte des orientations de la Société, la stratégie à mettre en place en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le Comité administre ensuite les programmes de rémunération et d'avantages sociaux en fonction de la stratégie approuvée.
ÉVALUATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	Sur une base annuelle, le Comité approuve l'ensemble de la rémunération du président et chef de la direction, évalue son rendement par rapport à des objectifs précis et fait des recommandations au Conseil portant sur sa rémunération. Le Comité, dans le cadre de son mandat, prend en compte le rendement de la Société, le rendement aux actionnaires et la rémunération offerte pour des postes comparables d'autres sociétés.
PLANIFICATION DE LA RELÈVE	Le Comité s'assure que le plan de relève officiel est remis périodiquement à jour pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Le Comité discute régulièrement de la planification de la relève aux réunions trimestrielles. Fréquemment, ceci est inclus à l'ordre du jour des réunions du Conseil et des discussions à huis clos. Le Conseil et ses comités ont accès à la haute direction sur une base régulière. M. Buckley, président et chef de la direction de la Société, participe à toutes les réunions du Conseil et ses comités en présence des autres membres de la haute direction qui sont présents aux réunions afin de partager l'information nécessaire à la prise de décisions. Tous les membres de la haute direction ont l'occasion de participer à la réunion annuelle du Conseil dédiée à la planification stratégique à long terme et de ce fait d'interagir avec les membres du Conseil.
CAISSES DE RETRAITE ET RÉGIMES DE RETRAITE DE UNI-SÉLECT	Le Comité s'assure d'être bien informé des rendements des placements, des risques importants de la structure de gouvernance des régimes de retraite de Uni-Sélect et des régimes de retraite connexes.
RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION ET AUX RESSOURCES HUMAINES	Le Comité examine au moins une fois l'an l'ensemble des risques liés à la rémunération. Ceci inclut une revue de la philosophie de rémunération, des caractéristiques des régimes d'intéressement, l'évaluation du rendement et la revue des différents éléments de gouvernance en place pour gérer la rémunération.
INDÉPENDANCE DU COMITÉ	La majorité des membres respectent les normes d'indépendance approuvées par le Conseil. À compter du 4 mai 2017, le Comité sera composé exclusivement de membres indépendants.

8.2 | EXPERTISE DU COMITÉ

Les membres du Comité ont une expérience variée et la plupart d'entre eux ont une compréhension approfondie des principes qui sous-tendent les décisions et des politiques de rémunération des dirigeants, grâce, entre autres, à l'expérience acquise en tant que cadre supérieur de sociétés cotées en bourse ou en tant qu'ancien président et chef de la direction d'une entreprise cotée en bourse.

Ils ont donc acquis une excellente connaissance des sujets importants liés à la rémunération des cadres tels que l'examen des ententes de rémunération, le leadership et la planification de la relève, l'élaboration de programmes incitatifs, l'analyse du marché de la compensation, l'analyse financière des régimes de rémunération, de l'administration des fonds de pension, des cadres réglementaires et la négociation des conditions d'emploi.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

La politique de rémunération des cadres supérieurs vise à attirer et à retenir des individus compétents et à motiver ceux-ci afin d'optimiser la création de valeur pour les actionnaires de la Société. La rémunération est conçue de façon à être concurrentielle, à stimuler un rendement des investissements et une croissance à long terme.

La politique de rémunération de la Société et les pratiques sont conçues afin de récompenser adéquatement les cadres supérieurs pour leurs services, et pour les encourager à établir des stratégies à court et long termes pour rehausser la valeur des actions et créer une richesse économique. La stratégie de la Société, par conséquent, place l'emphase sur les éléments de la rémunération liés à la performance, incluant la valeur de l'Action grâce à l'octroi d'options sur actions.

RÉVISION DE LA STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

En 2015, Willis Towers Watson, un bureau d'expert-conseil qui fournit des avis indépendants sur la rémunération de la haute direction et des questions connexes liées à la gouvernance, avait été nommé par le Comité pour l'assister dans la révision de la structure de la rémunération des cadres supérieurs (« **Révision 2015** »). La Révision 2015 englobait une analyse de la compétitivité du marché de la rémunération pour le chef de la direction, le chef de la direction financière et les cadres supérieurs ainsi que pour 13 autres dirigeants au Canada et aux États-Unis.

Les pratiques de rémunération de la Société ont par conséquent été comparées à un groupe similaire approuvé par le Comité. Le groupe de référence est composé de 28 sociétés canadiennes et américaines (« **Groupe de référence** ») se conformant à au moins un des critères suivants :

- 1 entreprises opérant au sein de l'industrie des pièces pour automobiles (marché secondaire dans le secteur de la distribution), équipement et machinerie industrielle ;
- 2 entreprises exerçant leurs activités principalement dans le secteur de la distribution ;
- 3 entreprises possédant des caractéristiques communes (c'est-à-dire exploitant un grand nombre de magasins, ayant une présence nord-américaine, gérant un large réseau de distribution ou générant une faible marge opérationnelle, etc.) ;
- 4 entreprises de taille similaire ;
- 5 les participants au *Willis Towers Watson 2015 Compensation Data Bank (CDB™)* ou des organisations cotées en bourse où la rémunération pour les cinq cadres supérieurs rémunérés peut être trouvée dans des circulaires d'information de la direction ;
- 6 composé de 50 % de sociétés canadiennes et 50 % de sociétés américaines ;
- 7 entreprises situées dans le même pays que l'équipe de Direction ; et
- 8 composé de sociétés autonomes cotées en bourse.

Les données compilées du Groupe de référence sont utilisées uniquement pour comparer la rémunération des cadres supérieurs par rapport à ceux du Groupe de référence. Le Comité considère que cette comparaison est un facteur important pour établir la rémunération.

GROUPE DE RÉFÉRENCE	
ÉTATS-UNIS	CANADA
Aaron's, Inc.	Groupe BMTC inc.
Arctic Cat Inc.	Catalyst Paper Corporation
Blount International	Cervus Equipment Corporation
Brembo	Kal Tire
Cooper Standard Automotive	Reitmans (Canada) Itée
Dorman Products, Inc.	Quincaillerie Richelieu Itée
G&K Services	Rona inc.
Pep Boys – Manny, Moe & Jack	Staples Business Depot
Snap-On Incorporated	Toromont Industries
Standard Motor Products Inc.	Taiga Building
TimkenSteel Corporation	Univar Canada
The Toro Company	UAP inc.
Tritan Machinery, Inc.	Wajax Corporation
Vesuvius	Woodbridge

RÉVISION 2015 – RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

En général, la rémunération directe totale des cadres supérieurs de Uni-Sélect a été jugée à la médiane du Groupe de référence et un écart avec la médiane du Groupe de référence de plus de 10 % en dessous a été observé pour cinq cadres.

8.3 | SOMMAIRE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Le tableau suivant présente les éléments clés de la rémunération des cadres supérieurs que ces éléments représentent soit une rémunération directe ou indirecte.

RÉMUNÉRATION DIRECTE			
COURT TERME		MOYEN/LONG TERME	
Salaire de base		Unité d'actions différées	
Bonification annuelle du groupe	Bonification annuelle individuelle	Unité d'actions de performance	Régime d'options
RÉMUNÉRATION INDIRECTE			
Assurance médicale de groupe et avantages sociaux		Régime de retraite	

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ D' ACTIONS

Les intérêts des cadres supérieurs correspondent plus aux intérêts des actionnaires suite à la mise en place des exigences de la propriété d'actions. Au début de 2013, le Comité a adopté la Ligne directrice concernant la propriété d'actions (« LDPA »). Celle-ci exige des seuils minimaux liés à la détention d'actions en fonction des postes et salaires des cadres supérieurs. Les cadres supérieurs doivent posséder des Actions ayant une valeur globale égale à :

- 1 trois fois le salaire annuel de base pour le chef de la direction;
- 2 deux fois le salaire annuel de base pour le chef de l'exploitation;
- 3 une fois et demi le salaire annuel de base pour les présidents et chefs de l'exploitation, le chef de la direction financière, les vice-présidents exécutifs ou les vice-présidents principaux des unités d'affaires; et
- 4 une fois le salaire annuel de base pour les vice-présidents de la Société.

Il n'y a aucun délai pour atteindre les objectifs de détention d'Actions. Cependant, jusqu'à ce que l'objectif de détention soit atteint, le cadre supérieur doit :

- i) conserver la propriété de 50 % du nombre d'Actions reçues après le paiement des retenues fiscales applicables, lorsqu'elles sont émises, de temps à autre, selon les termes du Régime d'options d'achat d'actions; et
- ii) convenir de recevoir pas moins de 30 % (ou 20 % dans certaines circonstances) (voir rubrique 8.6) de la valeur du boni court terme octroyé en UAD.

La LDPA ne s'applique pas à un cadre supérieur après un départ à la retraite. De plus, les Actions détenues selon le registre ou dans un compte de courtage par un cadre supérieur et les UAD sont considérées comme propriété d'Actions. Dans le but d'établir les niveaux de propriété, le degré de conformité est calculé le 31 décembre de chaque année sur la base du prix de clôture des Actions pour la moyenne des cinq jours ouvrables précédents.

Au 31 décembre 2016, un de nos membres de la haute direction visés et présentement à l'emploi de la Société (voir rubrique 8.4 pour la liste complète des membres de la haute direction visés), soit Louis Juneau, a atteint le niveau minimum selon la LDPA. Aussi, en date du 15 mars 2017, deux autres CSI ont atteint le niveau minimum selon LDPA, à savoir Steven Arndt et Gary O'Connor.

8.4 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Le RD&A porte spécifiquement sur la rémunération payée aux membres de la haute direction ci-dessous (nommés également « **membres de la haute direction visés** » ou « **CSI** ») pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016. Les membres de la haute direction visés incluent le chef de la direction, le chef de la direction financière et les trois dirigeants, dont la rémunération globale est la plus élevée (excluant le régime de retraite). Les CSI sont :

- 1 Henry Buckley, président et chef de la direction ;
- 2 Eric Bussièrès, chef de la direction financière ;
- 3 Steve Arndt, président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc. ;
- 4 Gary O'Connor, président et chef de l'exploitation, Automotive Canada ; et
- 5 Louis Juneau, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire.

8.5 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – SALAIRE DE BASE

La composante du salaire de base de la rémunération des CSI vise à refléter les salaires offerts pour des postes impliquant une complexité et des responsabilités similaires, un niveau hiérarchique équivalent aussi bien que la compétence et l'expérience du CSI. Le salaire de base de chaque CSI est revu annuellement. Le salaire de base est une rémunération qui ne fluctue pas en fonction de la performance de la Société ou du CSI et cette rémunération est payée tant que le CSI demeure à l'emploi de la Société. Généralement, la Société fixe le salaire de base des CSI à la médiane du Groupe de référence.

8.6 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – INCITATIFS À COURT TERME

BONIS ANNUELS

Le programme d'incitatifs à court terme comprend une bonification annuelle en fonction du niveau de réalisation des :

- 1 indicateurs financiers de la Société ; et
- 2 objectifs spécifiques ou non-financiers.

Le programme d'incitatifs à court terme a comme objectif d'encourager l'atteinte des cibles de performance financière et récompense équitablement les cadres supérieurs qui se distinguent par leur contribution. Il assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération ce qui permet une progression de la rémunération des cadres supérieurs selon le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques.

	PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION (HENRY BUCKLEY)			DIRIGEANT DE DIVISION (STEVE ARNDT AND GARY O'CONNOR)			CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE (ERIC BUSSIÈRES)			CHEF DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE (LOUIS JUNEAU)		
	% du boni cible		% du boni maximum	% du boni cible		% du boni maximum	% du boni cible		% du boni maximum	% du boni cible		% du boni maximum
Incitatifs à court terme	Objectif financier	Objectif spécifique		Objectif financier	Objectif spécifique		Objectif financier	Objectif spécifique		Objectif financier	Objectif spécifique	
Total boni cible et boni maximum	80%	10%	150%	50%	10%	100%	50%	10%	100%	40%	10%	85%
Portion différée du boni annuel (UAD)	Report obligatoire de 30 % (20 % pour les cadres engagés avant le 1 ^{er} juillet 2012) du paiement du boni sous forme d'UAD dans la mesure où la détention minimum prévue au LDPA n'est pas atteinte.											
Programme d'incitatifs à court terme Grille du paiement (2016)	La cible visée par le programme consiste en une croissance de 10 % par rapport au bénéfice par action ajusté l'année précédente avec un seuil de 2,5 % au-dessus l'année précédente, le profit étant partagé entre les membres de la haute direction lorsque la croissance se situe au-dessus de 15 % (sujet au maximum précité). ¹											
Incitatifs à long terme (comme un % du salaire de base)	137%		75%		55%		45%					
Options d'achat d'actions (acquisition : plus de trois ans – durée de sept ans)	68,5%		37,5%		27,5%		s.o.					
Unités d'actions de performance (acquisition : à la fin d'une période de trois ans)	68,5%		37,5%		27,5%		45%					
Rendement des UAP	Rendement sur trois ans de l'avoir moyen des actionnaires											
Ligne directrice pour la propriété des actions (multiple du salaire de base)	X3,0		X1,5		X1,5		X1,0					

¹ Pour 2017, la participation aux bénéfices n'est pas applicable. Pour de l'information complémentaire en regard du programme d'incitatifs à court terme 2017, veuillez consulter la rubrique intitulée *Bonification liée aux objectifs financiers* ci-dessous.

BONIFICATION LIÉE AUX OBJECTIFS FINANCIERS

La bonification est basée sur l'atteinte des objectifs financiers annuels et permet aux cadres supérieurs de participer au succès financier de la Société. Le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité, détermine une échelle et des paramètres de réalisation qui correspondent à une bonification établie en pourcentage du salaire de base, ainsi que le montant de la bonification maximum qui serait payé à chaque cadre supérieur si l'objectif était dépassé.

Selon le programme d'incitatifs à court terme 2016, le Conseil a établi le seuil minimum du bénéfice par action (« BPA ») ajusté à 1,36 \$ comme point de départ afin de générer le paiement d'une bonification à court terme en fonction de l'objectif financier. En 2016, le BPA ajusté a généré 7,5 % du 10 % potentiel des bonis à court terme des objectifs financiers.

En 2017, deux critères des objectifs financiers à atteindre sur la base desquels les bonis seront calculés ont été mis en place par le Conseil d'administration :

- 1) 80 % du boni cible fondé sur le BAIIA consolidé ; et
- 2) 20 % du boni cible fondé sur la croissance organique.

Un seuil de BPA de 1,42 \$ doit être atteint pour que le boni soit payé au président et chef de la direction et aux cinq personnes qui relèvent directement de lui.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Un second élément de la bonification des cadres supérieurs dépend de l'atteinte, par le cadre, d'objectifs individuels ou divisionnaires, ou de mesures non financières. Un objectif spécifique peut ne pas être atteint ou l'être partiellement ou totalement. La bonification allouée varie de 0 % à 10 % du salaire de base des cadres supérieurs en fonction de la nature de l'objectif, de son impact sur la Société et des opérations sur lesquelles le cadre a une influence et tout objectif que le Conseil désire promouvoir.

BONIS DISCRÉTIONNAIRES

En plus de la croissance du BPA, des objectifs additionnels ont été fixés pour les membres de la haute direction. L'augmentation en 2016 de 11,4 % du BAIIA est attribuable aux efforts concertés des Opérations canadiennes pour la mise en œuvre et le déploiement de la stratégie liée aux magasins corporatifs et de la poursuite intensive et soutenue des acquisitions ciblées pour 2016 par FinishMaster US et Automotive Canada. Le Conseil a octroyé une enveloppe de 247 090 \$ en bonis discrétionnaires à verser aux membres de la haute direction.

PROGRAMME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Afin d'aligner les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires, le Comité a adopté une politique qui exige des niveaux minimaux pour la détention d'Actions en fonction de chaque poste et salaire des cadres supérieurs. Jusqu'à ce que les objectifs de détention d'Actions soient atteints, tels que décrits dans le LDPA (voir la rubrique 8.3 - *Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs*), les Cadres supérieurs désignés (« **Participant** ») doivent convenir de recevoir au moins un pourcentage de la valeur du boni à court terme en Unités d'actions différées (« **UAD** ») selon le Programme d'unités d'actions différées (« **Programme UAD** »). Le LDPA ne s'applique pas au cadre supérieur dans le cas de sa retraite.

Le Programme UAD est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les cadres supérieurs.

VALEUR DU BONI À COURT TERME OCTROYÉ EN UAD jusqu'au moment où les exigences de détention minimale sont atteintes	
Cadres supérieurs nommés avant le 1 ^{er} juillet 2012	Cadres supérieurs nommés le ou après le 1 ^{er} juillet 2012
Au moins 20 % du boni à court terme	Au moins 30 % du boni à court terme

MÉTHODE DE CALCUL – NOMBRE DE UAD	
Portion de bonification à court terme choisie par le cadre supérieur à être octroyée en UAD	= Nombre de UAD
Valeur des UAD ¹	

¹ La valeur des UAD correspondant au cours de clôture moyen des actions transigées à la TSX sur la période de cinq jours de séance précédant la date de la réunion du Conseil durant laquelle les bonis à court terme sont approuvés.

Dans la mesure où un dividende en espèces est payé sur les Actions, les Participants seront crédités des équivalents de dividendes en vertu du nombre de UAD attribuées à la date où ce dividende est payé par la Société. Ces équivalents de dividendes devront être convertis en UAD additionnelles (incluant les fractions de UAD sur la base de la Valeur UAD à la date à laquelle ce dividende est payé).

RACHAT DES UAD

Les UAD devront être rachetées par la Société :

- 1 lors la cessation d'emploi d'un cadre supérieur ;
- 2 dans les 90 jours du décès du Participant ;
- 3 à l'intérieur d'une période d'un an immédiatement suivant la retraite du Participant ; ou
- 4 si le cadre supérieur est un citoyen américain ou un résident non assujéti à l'impôt canadien, à la dissolution du Programme UAD en cas de changement de contrôle.

(Chacun de ces événements est désigné « **Événement de rachat** » et à la date à laquelle l'événement se produit est désignée « **Date de rachat** »).

Lors d'un Événement de rachat (et seulement à ce moment), la Société remettra une somme en espèces égale à la Valeur des UAD à la Date de rachat de la totalité uniquement des UAD créditées au Participant, moins les taxes applicables. Les UAD créditées au compte de ce Participant n'accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant en espèces et ces UAD seront automatiquement annulées suite au paiement complet de cette somme.

8.7 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – INCITATIFS À LONG TERME

Uni-Sélect offre présentement deux programmes d'incitatifs à long terme, soit :

- 1 le régime d'options d'achat d'actions (« **Régime d'options** ») ; et
- 2 le programme d'unités d'actions de performance (« **Programme UAP** »).

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'Actions a été adopté et est entré en vigueur initialement le 30 septembre 1985. Il a depuis lors été modifié à plusieurs reprises, notamment lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 8 mai 2012. En ayant obtenu l'approbation préalable de la TSX le 22 décembre 2015, le Conseil d'administration a approuvé les modifications au régime d'options d'achat d'actions (« **Modifications de 2015** »), le tout en vertu de la section 14.1 du régime d'options d'achat d'actions. Les modifications au régime d'options d'achat d'actions, lesquelles sont décrites ci-dessous, ne requièrent pas l'approbation des porteurs des Actions en circulation de la Société en vertu des termes du régime d'options d'achat d'Actions.

Le Régime d'options attribue aux cadres et dirigeants de la Société (« **Titulaire d'options** ») des options leur permettant d'acheter des actions directement de la Société.

Les options sont accordées aux cadres supérieurs de la Société comme incitatifs pour attirer et retenir des individus expérimentés et compétents.

OBJECTIFS DU RÉGIME D'OPTIONS

- 1 Pour encourager la productivité des cadres et dirigeants et ainsi favoriser le développement et la croissance de la Société; et
- 2 pour permettre à la Société de retenir et d'attirer des cadres supérieurs expérimentés et compétents.

GESTION DU RÉGIME D'OPTIONS

La gestion du Régime d'options relève du Conseil ou d'un Comité. Le Conseil ou le Comité, selon le cas, possède tous les pouvoirs relativement à l'interprétation et à l'application du Régime d'options, de ses dispositions et de ses objectifs. Le Conseil ou le Comité peut adopter toute mesure jugée nécessaire ou souhaitable pour la gestion du Régime d'options.

- 1 Le Conseil désigne de temps à autre les Titulaires d'options ainsi que le nombre d'actions qui doivent faire l'objet d'une option;
- 2 toutes les options doivent être attribuées conformément aux exigences de la TSX;
- 3 le nombre d'Actions qui peuvent être émises à l'exercice d'options ne peut dépasser 3 400 000 Actions, représentant approximativement 8 % de toutes les Actions en circulation à la date des présentes, sous réserve d'un rajustement conformément au Régime d'options, ou un nombre supérieur que le Conseil peut approuver par voie de résolution, sous réserve des dispositions de modification du Régime d'options (incluant l'approbation des actionnaires);
- 4 toutes les Actions visées par des options qui ont expiré, sans avoir été exercées, peuvent ultérieurement être de nouveau attribuées aux termes du Régime d'options; et
- 5 un Titulaire d'options ne peut détenir des options visant plus de 5 % des Actions en circulation. Le nombre global d'Actions pouvant être émises à des initiés de la Société aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions de la Société, à quelque moment, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation. De plus, le nombre global d'Actions émises à des initiés de la Société, dans quelque période d'un an, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation, tandis que le nombre maximal d'Actions pouvant être émises à un même initié aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions (au sens du Régime d'options) dans une période d'un an ne peut dépasser 5 % du nombre d'Actions en circulation.

PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS PAR ACTION

Le prix d'exercice des options par Action correspond au cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq jours de séance qui précède la date d'attribution des options.

OPTIONS ACQUISES

Les options sont acquises par tranches de 25 % du nombre d'actions attribuées à chaque période de douze mois consécutifs, la première période commençant à la date d'attribution des options.

Aux termes des Modifications de 2015, la période d'exercice des options détenue par un Titulaire d'options ayant pris sa retraite à l'âge de la retraite (tels que ces termes sont définis au Régime d'options) sera accélérée et chacune de ces options deviendra acquise 90 jours après la date du départ à la retraite; le Titulaire d'options bénéficiant d'une période additionnelle de 90 jours pour se prévaloir des droits ainsi acquis. Préalablement à la prise d'effet des Modifications de 2015, le Régime d'options prévoyait que les options détenues par un Titulaire d'options pouvaient devenir acquises avant terme si ce Titulaire d'options n'avait pas exercé ses options dans les douze mois suivant son départ à la retraite à l'âge de la retraite. Dans un tel cas, la période d'exercice pour toutes les options détenues par un tel Titulaire d'options était accélérée et toutes les options alors détenues par ce Titulaire d'options devenaient acquises en date effective du premier anniversaire de la date de son départ à la retraite.

Un mécanisme d'exercice « sans décaissement » permet également au Titulaire d'options de demander à la Société de vendre les actions visées par ses options pour son compte et de conserver un montant correspondant au prix d'exercice des options et de lui verser la différence, déduction faite des retenues fiscales applicables.

EXERCICE ET ACQUISITION DES OPTIONS

Le Conseil d'administration ou le Comité fixe la période d'exercice d'une option et d'acquisition des options qui, sous réserve des dispositions du Régime d'options, ne peut commencer avant la date d'attribution de l'option et ne peut dépasser sept ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les dix jours ouvrables qui suivent l'expiration d'une période d'interdiction d'opérations, la date d'expiration de cette option ou de la partie non exercée de celle-ci sera reportée dix jours ouvrables après l'expiration de la période d'interdiction d'opérations. Pour l'application du Régime d'options, « période d'interdiction d'opérations » s'entend de quelque période au cours de laquelle une politique de la Société interdit à un Titulaire d'options d'exercer une option. Le Titulaire d'options ne peut céder aucune option ni aucune participation dans celle-ci, sauf par testament ou aux termes du droit successoral ou à des fins de règlement de succession.

En cas de cessation de l'emploi du Titulaire d'options au sein de la Société pour fraude, faute intentionnelle ou acte de négligence, les options alors en cours expirent et tous les droits en découlant prennent fin à la date de ce congédiement.

En cas de cessation d'emploi (sauf pour les motifs susmentionnés) ou de départ volontaire ou démission du Titulaire d'options de son emploi au sein de la Société, ou de l'une de ses filiales ou d'une société membre du groupe de la Société au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), selon le cas, les options alors en cours expirent le 90^e jour qui suit cette cessation d'emploi ou démission ou ce départ volontaire ou une date ultérieure que le Conseil d'administration ou le Comité peut fixer (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Aux termes des Modifications de 2015, si un Titulaire d'options prend sa retraite à l'âge de la retraite, la période d'exercice des options qui n'auront pas encore été exercés viendra à échéance dans les 180 jours de la date de retraite ou à toute autre date ultérieure, tel que pourrait en décider le Conseil ou le Comité (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil ou le Comité). Préalablement aux Modifications de 2015, le Régime d'options mentionnait que si un Titulaire d'options prenait sa retraite à l'âge de la retraite, la période d'exercice des options qui n'avaient pas encore été exercées venait à échéance dans les 14 mois de la date de retraite ou à toute autre date ultérieure, tel que pouvait en décider le Conseil ou le Comité (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil ou le Comité).

Également, si un Titulaire d'options décède, soit avant ou après la retraite, le délai d'option pour les options alors en circulation expirerait 12 mois après la date du décès (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Finalement, à moins que le Conseil ou le Comité n'en décide autrement, dans le cas d'un Titulaire d'options avec moins d'un an de service au sein de la Société à la date d'octroi de l'option, le délai d'option ne commencerait qu'au premier anniversaire d'emploi, et si cet emploi prenait fin avant ce premier anniversaire pour tout motif autre que le décès, le délai d'option expirerait à la date de terminaison de l'emploi. Le Titulaire d'options est déchu de tous les droits en vertu d'une option s'il n'a pas exercé cette option avant la date d'expiration ou si la durée de l'option n'a pas commencé avant la date de son décès ou de la cessation de son emploi au sein de la Société.

MODIFICATION OU DISSOLUTION DU RÉGIME D'OPTIONS

Sous réserve de l'approbation préalable de la TSX et de quelque autre organisme de réglementation exigeant une approbation analogue, le Conseil d'administration peut, à tout moment et de temps à autre, modifier, interrompre ou dissoudre le Régime d'options, en totalité ou en partie sans l'approbation des porteurs d'Actions en circulation (sous réserve des éléments devant spécifiquement requérir l'approbation des porteurs d'Actions en circulation tel que décrit ci-dessous), pour entre autres :

- 1 apporter des modifications au Régime d'options pour quelque motif que ce soit, incluant : a) modifier les conditions d'attribution et d'exercice des options, y compris, notamment les dispositions relatives au prix d'exercice, à l'acquisition, à la date d'expiration, à la cession et aux rajustements à effectuer conformément au Régime d'options, étant entendu que le Conseil ne peut réduire le prix d'exercice des options déjà attribuées; b) apporter au Régime d'options les compléments, suppressions ou modifications nécessaires à l'observation de la législation applicable ou des exigences de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs; c) corriger quelque ambiguïté, disposition incorrecte, erreur ou omission dans le Régime d'options; et d) modifier les dispositions relatives à l'administration du Régime d'options. Il est entendu qu'une telle modification, interruption ou dissolution du Régime d'options par voie d'une décision du Conseil ne peut, sans le consentement des Titulaires d'options à qui des options ont jusqu'alors été attribuées, porter atteinte aux droits de ces Titulaires d'options; ou
- 2 apporter des modifications à toute condition d'une option en cours du moment que les conditions suivantes soient réunies : a) l'approbation requise de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs est obtenue; b) si les modifications devaient donner lieu à une réduction du prix d'exercice pour les options non encore attribuées ou à un report de la date d'expiration des options attribuées à des initiés, sauf de la manière permise au Régime d'options, l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant en personne ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société doit être obtenue; c) le Conseil d'administration aurait eu le pouvoir d'attribuer initialement l'option aux termes des conditions ainsi modifiées; et d) le consentement réel ou réputé du Titulaire d'options est obtenu si la modification porte sensiblement atteinte à ses droits.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'administration ne peut, sans l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant en personne ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société, modifier le Régime d'options à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- 1 augmenter sensiblement l'avantage revenant aux Titulaires d'options aux termes du Régime d'options;

- 2 modifier les exigences d'admissibilité à la participation au Régime d'options;
- 3 augmenter le nombre maximal d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options;
- 4 réduire le prix d'exercice des options à un prix inférieur à celui fixé selon la méthode prévue au Régime d'options ou annuler et réémettre des options;
- 5 réduire le prix d'exercice des options à l'avantage d'un initié;
- 6 reporter la date d'expiration des options à l'avantage d'un initié;
- 7 permettre que des administrateurs qui ne sont pas des employés puissent bénéficier d'options sur une base discrétionnaire ou modifier les restrictions établies portant sur la participation d'administrateurs non employés;
- 8 augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises conformément au Régime d'options;
- 9 autoriser la cession ou le transfert d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options autrement que par testament, ou autrement qu'en vertu du droit successoral ou qu'à des fins de règlement de succession; et
- 10 modifier les dispositions de modification au Régime d'options.

PROGRAMME D'UNITÉS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Programme UAP est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et a été modifié en date du 1^{er} janvier 2017 tel que décrit ci-dessous (« **Programme UAP 2017 Modifié** »)

OBJECTIFS DU PROGRAMME UAP

- 1 Encourager la rétention des cadres supérieurs (un « **Titulaire d'unités** ») ;
- 2 Faire coïncider la rémunération en fonction de la performance avec la réalisation du plan stratégique de la Société ;
- 3 Stimuler les cadres supérieurs à créer de la valeur économique pour les actionnaires de la Société ; et
- 4 Aligner les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires.

GESTION DU PROGRAMME UAP

La gestion du Programme UAP relève du Conseil.

- 1 Les Titulaires d'unités du Programme UAP sont sélectionnés par le Conseil de temps à autre ;
- 2 le Conseil octroie des UAP annuellement au cours du dernier trimestre de l'année pour les trois années commençant le mois de janvier suivant (« **Période de performance** ») ;
- 3 le Conseil établit l'objectif de performance applicable aux UAP ; et
- 4 le Programme UAP ne confère aucun droit d'actionnaire.

ATTRIBUTION ANNUELLE DES UAP

MÉTHODE DE CALCUL – NOMBRE DE UAP		
Salaire de base du Titulaire d'unités	X	Pourcentage cible ¹
Valeur UAP ²		

¹ Les pourcentages cibles pour les CSI sont : Henry Buckley 68,5 % (68,5 % pour 2017), Eric Bussièrès 27,5 % (27,5 % pour 2017), Steve Arndt 37,5 % (37,5 % pour 2017), Gary O'Connor 37,5 % (37,5 % pour 2017), et Louis Juneau 45 % (45 % pour 2017).

² Le cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq jours de séance précédant la date de l'octroi des UAP.

Le Programme UAP est une méthode de paiement pour membres de la haute direction si certains critères de performance sont atteints. La valeur de ces unités fluctue selon le cours des actions de Uni-Sélect sur le marché. Elles sont rachetées à la fin de chaque période de performance qui s'étend sur trois ans.

OBJECTIF DE PERFORMANCE APPLICABLE AUX UAP

Le Conseil établit l'objectif de performance (rendement sur capitaux propres) applicable aux UAP.

CALCUL DE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE		
Le taux du marché des Obligations d'épargne du Canada (échéance de dix ans) pour le mois de novembre précédant immédiatement le début de la Période de performance	+	9 %

Le pourcentage attribué au Rendement sur capitaux propres obtenu par la Société durant la Période de performance applicable à chaque UAP (« **Pourcentage de performance** ») représente 100 % lorsque l'objectif de performance est atteint, un pourcentage moins élevé lorsque la Société n'atteint pas cet objectif de performance et excède 100 % dans l'éventualité où cet objectif de performance est dépassé.

RACHAT DES UAP

Les UAP sont rachetés par la Société lors d'un des événements suivants (« **Événement de rachat** ») à la date prévue ci-dessous (« **Date de rachat** ») :

- 1 dès que possible (i) lors d'un changement de contrôle, (ii) à la fin du Programme UAP à l'égard des Titulaires d'unités américains affectés par ce changement de contrôle et la réglementation sous-jacente; (iii) à la fin de chaque Période de performance. La Date de rachat pour la fin de la période de rendement est de six jours suivant l'approbation des états financiers de la Société par le Conseil ; ou
- 2 dans les 90 jours d'un des Événements de rachat ci-dessous qui survient au plus tard le 1^{er} juillet d'une année de programme ou 90 jours suivant la fin d'une année du programme si l'Événement de rachat survient après le 1^{er} juillet : l'invalidité d'un membre de la haute direction devient une invalidité totale en vertu des dispositions prévues à la couverture d'assurance collective de la Société applicable au décès du membre de la haute direction et à la retraite d'un membre de la haute direction ; et
- 3 le Programme UAP 2017 Modifié en vigueur en 2017, prévoit que les deux scénarios suivants donneront effet à l'acquisition automatique des UAP au moment de la retraite :
 - survenance de l'âge normal de la retraite et un minimum de 10 années de service ; ou
 - l'âge de la retraite combiné aux années de services équivalant à 75 ou plus.

Dans de tels cas, le Titulaire d'unités aura 12 mois pour faire sa demande de rachat d'UAP. L'approbation du Conseil est requise pour toute exception.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat et à la Date du rachat, la Société remet ou s'assure du versement au Titulaire d'unités (ou sa succession) une somme en espèces représentant le nombre de UAP applicable multiplié par le Pourcentage de performance multiplié par la Valeur UAP à la Date de rachat, qui est égal au cours de clôture moyen auquel les Actions ont été négociées à la TSX pour les cinq jours de séance précédant immédiatement la date à laquelle la Valeur UAP doit être déterminée, le tout moins les retenues fiscales applicables.

Si l'Événement de rachat survient à un moment autre que le dernier jour d'une année de programme, le nombre de UAP du Titulaire d'unités sera calculé au pro rata (i) du nombre d'années de programme terminées pour chaque Période de performance et (ii) pour les années de programme incomplètes, le total des jours du début de l'année de programme à la Date de rachat divisé par 365. Nonobstant ce qui précède, tout bénéfice payable à un Titulaire d'unités américain qui est un employé déterminé devra être reporté et selon les exigences du Code article 409A et des exigences s'y rattachant, au besoin, excepté qu'en aucun cas le paiement découlant du rachat des unités ne doit être reporté au-delà de la fin de l'année civile suivant l'année de retraite ou de cessation d'emploi.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat pour un Titulaire d'unités particulier, les UAP créditées au compte de ce Titulaire d'unités ne lui accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant déterminé en espèces, et ces UAP seront automatiquement annulées suite au paiement intégral de ce montant. Sauf dans le cas de la survenance d'un Événement de rachat, toute UAP qui n'est pas acquise étant donné que le Titulaire d'unités n'est plus un employé de la Société à la Date de rachat, est alors annulée. À la fin de son emploi, un cadre supérieur perd les droits aux UAP non acquises.

MODIFICATION ET DISSOLUTION DU PROGRAMME UAP

Le Programme UAP peut être modifié ou dissous (incluant, sans s'y limiter, pour suspendre ou limiter le droit d'un membre de la haute direction de choisir de participer au programme) en tout temps et de temps en temps par le Conseil pourvu que cette modification ou dissolution ne contrevienne pas, de quelque manière que ce soit, aux droits des membres de la haute direction en vertu des UAP précédemment créditées au compte d'un membre de la haute direction. Lorsque le régime est dissous, les UAP demeurent en cours jusqu'à ce qu'un Événement de rachat se produise, à moins qu'un changement de contrôle survienne et que le Conseil détermine, en toute bonne foi, en dissolvant le UAP en raison du changement de contrôle, qu'il ne serait pas approprié que les UAP demeurent en cours, et la dissolution constituerait un Événement de rachat.

8.8 | RÉMUNÉRATION INDIRECTE

RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre des avantages de retraite à ses employés canadiens par le biais d'un régime de retraite enregistré de base (régime à prestations déterminées), un régime de retraite enregistré pour les cadres supérieurs et un régime de retraite non-enregistré additionnel pour certains cadres supérieurs.

RÉGIME DE RETRAITE	
Cadres supérieurs qui ont adhéré au régime avant le 1 ^{er} juillet 2012	Cadres supérieurs qui ont adhéré au régime le ou après le 1 ^{er} juillet 2012
Régime enregistré à prestations déterminées Régime non-enregistré additionnel à prestations déterminées	Régime enregistré à cotisations déterminées Régime non-enregistré à cotisations déterminées

Les prestations annuelles payables des régimes à prestations déterminées sont basées sur le salaire final moyen du cadres supérieur en fin d'année ainsi que sur les projections d'années de service; afin de déterminer le montant annuel payable en fin d'année, nous présumons que le membre de la haute direction satisfera aux conditions d'acquisition sous le régime additionnel (i.e. que le cadre supérieur aura atteint au moins l'âge de 55 ans et aura complété au moins cinq années de service lors de la retraite). Les hypothèses utilisées pour la préparation de l'information présentée dans le tableau de la rubrique 9.7 sont identiques à celles utilisées pour calculer les obligations accumulées au 31 décembre 2016 reflétées dans les États financiers audités pour l'exercice se terminant à cette même date. Ces hypothèses incluent une majoration estimée du salaire annuel de l'ordre de 3,50 % par année et un taux d'actualisation de 4,00 % par année. En vertu des régimes de retraite à prestations déterminées offerts aux cadres supérieurs ayant été adhéré avant le 1^{er} juillet 2012, chaque CSI peut recevoir des prestations complètes, sans réduction actuarielle, une fois atteint l'âge de 60 ans. Les prestations de retraite indiquées dans le tableau de la rubrique 9.7 - *Tableau des valeurs du régime de retraite* incluent l'ensemble des bénéfiques sous le régime de base, le régime enregistré pour les cadres supérieurs et le régime additionnel.

Si un changement de contrôle de la Société survenait, toutes les prestations accumulées aux bénéficiaires de ces régimes en regard de l'année de service créditée jusqu'à la date du changement de contrôle deviendraient complètement acquises.

Les employés de la Société qui travaillent aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu de l'Internal Revenue Code et connu sous le vocable 401(k) (« Régime 401(k) »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus sur le bénéfice jusqu'à la retraite. La Société souscrit au Régime 401(k) de chaque employé admissible une somme représentant 50 % à celle contribuée par le cadre supérieur jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base. Les cadres supérieurs participent à un régime supplémentaire de retraite pour lequel la Société souscrit une somme égale à celle contribuée par le cadre supérieur jusqu'à un total maximum de 15 000 \$ US.

Les cadres supérieurs désignés de FinishMaster, Inc. participent à un programme non admissible à cotisations déterminées fournissant les cotisations annuelles de la Société jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base, incluant toute cotisation faite par la Société à tout autre régime de retraite parrainé par la Société.

ASSURANCE COLLECTIVE ET AVANTAGES SOCIAUX

Les cadres supérieurs de la Société bénéficient, au même titre que les autres employés, d'une couverture pour les assurances personnelles (médicale¹⁵, dentaire, assurance invalidité de longue durée, assurance vie, d'un bilan de santé annuel), de privilèges pour l'achat de pièces distribuées par la Société et destinées à un usage personnel et des autres avantages sociaux offerts par la Société à ses employés.

8.9 | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le Comité fait les recommandations au Conseil sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet les objectifs des programmes d'incitatifs à court et à long termes, c'est-à-dire financiers et spécifiques, et approuve l'évaluation soumise de la performance de chaque CSI. Le Conseil est l'autorité ultime en matière de rémunération des CSI de Uni-Sélect et des changements à la politique de rémunération.

Le président et chef de la direction soumet les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du Conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de Direction, chaque CSI complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs sont revus par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

Le président du Conseil fait l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque CSI par rapport à ses objectifs respectifs. Le président du Conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au Comité pour examen et ce dernier, par la suite, soumet ses recommandations au Conseil pour approbation. Les CSI ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs déterminés.

Tous les CSI sont évalués soit par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil. Le Conseil est l'autorité ultime sur les questions de rémunération des CSI.

Le Comité s'appuie sur des éléments quantifiables et son jugement pour fixer la rémunération des CSI. Le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert une évaluation individuelle par les membres du Comité. Le Comité est d'avis que l'utilisation de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre, et qu'il est plus judicieux d'utiliser un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le Comité s'assure que la rémunération globale des CSI reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans ce RD&A et demeure alignée à la performance financière de la Société.

8.10 | CONTRATS D'EMPLOI, CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société n'a conclu aucun autre contrat d'emploi avec ses dirigeants ou CSI sauf ceux conclus avec M. Buckley en juillet 2014 et avec M. Bussièrès en octobre 2015.

¹⁵ Aux États-Unis, les programmes de couverture médicale sont revus pour satisfaire aux nouvelles normes à la suite de la réforme des soins de santé.

CESSATION D'EMPLOI

Les programmes et politiques d'indemnités de départ de la Société ont été élaborés afin de faciliter la transition en matière d'emploi, sont conformes aux exigences légales applicables et en ligne avec les pratiques actuelles du marché. Advenant, le congédiement pour cause d'un membre de la haute direction, ce dernier perdrait ses droits aux indemnités de départ et de cessation d'emploi, soit :

- Boni prévu au programme d'incitatifs à court terme ;
- Droits aux UAP octroyées préalablement et non acquises du Programme UAP ; et
- Droits aux options non acquises du régime d'options d'achat d'Actions.

Le contrat d'emploi avec M. Buckley prévoit que dans le cas d'une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Buckley recevra une indemnité de départ représentant 18 mois de rémunération globale (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, plan d'intéressement à long terme et allocation de voiture).

Le contrat d'emploi de M. Bussières prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Bussières recevra une indemnité de départ représentant 12 mois de rémunération annuelle (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, allocation pour véhicule et contribution au régime de retraite).

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

En outre, le contrat d'emploi de M. Buckley prévoit que dans le cas où la Société est soumise à un changement de contrôle¹⁶ et, si dans les 12 mois à compter de ce changement de contrôle, M. Buckley démissionne de son emploi, M. Buckley recevra aussi une indemnité de départ représentant 18 mois de sa rémunération globale (telle que décrite ci-dessous). L'entente prévoit des engagements de non-concurrence et de non-sollicitation (clients et employés) par M. Buckley pour une période de 12 mois après la fin de son emploi, de même que des engagements de confidentialité.

La Société a signé des ententes avec les CSI qui accordent des avantages aux CSI lors d'un changement de contrôle de la Société et d'une cessation d'emploi¹⁷ dans les 18 mois suivant le changement de contrôle. Aucun avantage spécifique ne s'applique dans le cas d'un changement de contrôle de la Société sans une cessation d'emploi. Ces ententes avec les CSI viendront à échéances en février 2020 et incluent un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation (clients et employés) de la part des CSI pour une période de 24 mois après la fin de l'emploi incluant un engagement de confidentialité. L'indemnité de départ représente 24 mois du salaire annuel du CSI (salaire de base, bonis cibles à court terme, contribution au régime de retraite et allocation pour véhicule). Un programme de transition de carrière, des services de planification financière et une couverture de soins de santé sont également d'autres avantages dont les CSI peuvent bénéficier.

De plus, le Régime d'options prévoit que les options deviennent immédiatement acquises dans le cas d'une offre pour l'acquisition d'au moins 66 ⅔ des actions émises et en circulation de la Société. De manière similaire, le Programme UAP prévoit que les unités deviennent immédiatement acquises en cas de changement de contrôle de la Société. Aussi, à la dissolution du Programme UAD en cas de changement de contrôle de la Société, le Programme UAD prévoit que les unités deviennent immédiatement acquises pour tout citoyen ou résident américain non assujéti à l'impôt canadien. Enfin sous les Régimes de retraite (rubrique 8.8 *Rémunération indirecte*), toutes les prestations accumulées par les CSI en relation avec leurs années de service créditées jusqu'à la date d'un changement de contrôle deviennent totalement acquises.

¹⁶ Un changement de contrôle signifie (i) une acquisition par toute personne, entité ou groupe affilié des actions émises et en circulation de la Société représentant plus de 50 % de la totalité des droits de vote représentés par les actions avec droit de vote en circulation de la Société, à l'exception d'une acquisition par un régime d'avantages sociaux (ou fiducie liée) parrainé ou maintenu par la Société, (ii) l'exécution d'une fusion ou d'un regroupement de la Société avec une autre entité, autre qu'une fusion ou un regroupement où les actions à droit de vote de la Société en circulation immédiatement avant ladite opération continueraient de représenter (soit en demeurant en circulation ou en étant converties en actions à droit de vote de l'entité survivante) plus de cinquante 50 % du total de voix des actions en circulation à droit de vote de la Société ou de l'entité survivante immédiatement après ladite opération, (iii) l'exécution d'une vente, d'une location ou autre disposition par la Société de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société, ou (iv) les actionnaires de la Société prennent (ou incitent la Société à prendre) toute action occasionnant un changement de 50 % ou plus des administrateurs du Conseil d'administration (autre qu'un changement dans la composition du Conseil d'administration découlant de départs à la retraite ou de démissions des membres du Conseil dans le cours normal des activités).

¹⁷ Si un changement de contrôle survient et que le CSI met fin à son emploi pour de « bonnes raisons », l'indemnité de départ sera payable. Bonnes raisons signifient tout changement significatif aux conditions de l'emploi du CSI (sans son consentement) et incluent, sans s'y limiter (i) une attribution de fonctions largement incompatibles avec les tâches actuelles du CSI, (ii) une baisse de son salaire annuel de base, (iii) une terminaison de tout programme de rémunération incitatif, à court terme et à long terme, qui affecterait de façon importante la rémunération globale cible du CSI, et (iv) tout motif qui constituerait l'équivalent d'un congédiement déguisé par un tribunal compétent.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau suivant détaille, au 31 décembre 2016, les divers scénarios des indemnités payables à tous les CSI¹ prévues lors de cessation d'emploi ou de changement de contrôle (les exceptions sont décrites ci-dessous²) :

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	RETRAITE	CONGÉDIEMENT POUR MOTIFS SÉRIEUX/DÉMISSION	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX APRÈS CHANGEMENT DE CONTRÔLE
Salaire de base	Cessation du versement en date du départ à la retraite	Cessation du versement en date du congédiement ou de la démission	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois de salaire annuel	Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois de salaire annuel du CSI si congédié dans les 18 mois suivant la date du changement de contrôle, vente des actifs ou changement important aux modalités d'emploi
Incitatifs à court terme annuels	Reçoit un paiement proportionnel à la tranche de l'exercice écoulé et en date du départ à la retraite, payé à la fin de l'année	Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission et aucun paiement	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'incitatifs à court terme	Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois des incitatifs à court terme annuel si congédié dans les 18 mois suivant la date du changement de contrôle, vente des actifs ou changement important aux modalités d'emploi
Unités d'actions différées	Rachat obligatoire au plus tard durant l'année suivant la date du départ à la retraite	Rachat dans les meilleurs délais suite au congédiement ou la démission	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement ³
Unités d'actions de performance	Rachat obligatoire dans les 90 jours ou, si la date effective du départ à la retraite est après le 1 ^{er} juillet, dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'exercice du régime.	Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement ou de la démission	Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais dès que survient le changement de contrôle
Régime d'options d'achat d'actions	Toutes les options détenues au moment de la retraite deviennent acquises. Exercice obligatoire dans les 180 jours de la date du départ à la retraite ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Tous les droits rattachés à l'exercice des options en cours au moment du congédiement prennent fin à la date du congédiement. Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant la date de démission ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant le congédiement ou à toute date déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée)	Options deviennent immédiatement acquises advenant une offre d'au moins 66 % des actions émises et en circulation de la Société
Avantages	Prendent fin à la date du départ à la retraite	Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'avantages	Régime de retraite devient acquis et se poursuivra pour une période additionnelle de 24 mois. Assurances maladie et dentaire sont reconduites pour une période de 24 mois après le congédiement, sauf pour l'invalidité courte et longue durée
Avantages indirects	Prendent fin à la date du départ à la retraite	Prendent fin à la date du congédiement ou de la démission	Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussièrès recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'avantages indirects	Recevra pour une période de 18 mois les services d'un programme de transition de carrière, de planification financière, etc.

¹ Certains montants ne prennent pas en considération les avantages qui pourraient être pris en compte selon le droit commun et le droit civil.

² Pour Henry Buckley, les indemnités suite à une cessation d'emploi ou un changement de contrôle payables au 31 décembre 2016 sont comme suit :

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX	CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX APRÈS CHANGEMENT DE CONTRÔLE
Salaire de base	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois de salaire de base	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois de salaire annuel global
Incitatifs à court terme annuels	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois d'incitatifs à court terme	Montant forfaitaire payé équivalent à 18 mois d'incitatifs à court terme
Unités d'actions différées	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement
Unités d'actions de performance	Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement	Rachat dans les meilleurs délais dès que survient le changement de contrôle
Régime d'options d'achat d'actions	Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant le congédiement	Options deviennent immédiatement acquises advenant une offre d'au moins 66 % des actions émises et en circulation de la Société
Avantages	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages
Avantages indirects	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages indirects	Montant forfaitaire équivalent à 18 mois des avantages indirects

³ Pour les citoyens ou résidents américains non assujettis à l'impôt canadien, rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite à la dissolution du programme lors d'un changement de contrôle.

PAIEMENTS ESTIMÉS AUX CSI LORS D'UNE CESSATION D'EMPLOI OU D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous reflète l'estimation croissante¹ des sommes qui pourraient être payées en indemnité à chacun des CSI advenant leur cessation d'emploi sous divers scénarios. Les montants indiqués sont calculés sur la base d'une cessation d'emploi ayant une date effective du 31 décembre 2016 en regard de chacun des scénarios et inclus toute autre somme estimée qui leur serait payée au moment de la cessation d'emploi. Le montant réel qu'un CSI pourrait recevoir ne peut être calculé qu'au moment de la cessation d'emploi. Plusieurs facteurs pourraient influencer le montant des avantages et le montant exact payé pourrait s'avérer supérieur ou inférieur à celui reproduit ci-dessous. À l'exception de Henry Buckley et Eric Bussières, ces montants ne prennent pas en considération les avantages qui pourraient être dus selon le droit commun et le droit civil.

ÉVÉNEMENT	HENRY BUCKLEY (\$)	ERIC BUSSIÈRES (\$)	STEVE ARNDT (\$)	GARY O'CONNOR (\$)	LOUIS JUNEAU (\$)
Retraite	-	-	-	-	-
Congédiement pour motifs sérieux / démission	-	-	-	-	-
Congédiement sans motif sérieux ²					
Indemnité	1 974 502	480 000	-	-	-
Rémunération en titres de participation ³	439 986	-	-	-	-
Valeur différentielle des prestations de retraite	98 553	30 000	-	-	-
Toute autre indemnité	32 792	19 096	-	-	-
TOTAL	2 545 833	529 096	-	-	-
Congédiement sans motif sérieux suite à un changement de contrôle					
Indemnité	1 974 502	960 000	1 667 932	1 076 400	730 014
Rémunération en titres de participation	1 978 949	-	1 310 845	361 532	-
Valeur différentielle des prestations de retraite	98 553	60 000	104 246	129 000	48 668
Toute autre indemnité	32 792	76 692	182 926	77 016	76 928
TOTAL	4 084 796	1 096 692	3 265 949	1 643 948	855 610

¹ La valeur estimée croissante vise les indemnités de départ qui auraient été payées. Aucune valeur croissante du régime de retraite ne serait payable quelle que soit la raison du congédiement.

² Advenant le congédiement sans motif sérieux d'un CSI le 31 décembre 2016, le CSI aurait eu droit à l'acquisition anticipée de toute rémunération à base d'actions (excluant les UAD) déjà octroyée durant les exercices financiers antérieurs à 2016.

³ Les UAD sont octroyés selon le programme d'incitatifs à court terme qui prévoit qu'un CSI doit choisir de recevoir un minimum de 30 % (ou, dans certains cas 20 %, tel que décrit à la rubrique 8.6) en UAD jusqu'à ce que les critères de la ligne directrice concernant la propriété d'actions soient respectés. À la date du congédiement, sans motif sérieux ou autrement, le CSI ne recevra que la valeur nominale de ses UAD.

8.11 | RÉMUNÉRATION ET RISQUE

Le Comité est d'avis que l'ensemble de la rémunération des CSI est équilibré pour faire face aux risques potentiels pouvant découler d'agissements qui seraient de nature à maximiser la rémunération sans égard aux risques assumés par la Société.

Nous croyons que les mesures suivantes imposent des limites appropriées afin d'éviter les risques ou paiements inappropriés :

- 1 les paiements de rémunération sont plafonnés pour instaurer des limites maximales de paiements ;
- 2 les objectifs atteints doivent être maintenus sur une certaine période avant que ceux-ci soient payés ou récompensés. Ces dispositions pour les réalisations atteintes font partie intégrante d'un programme d'incitatifs à long terme ;
- 3 révision annuelle des objectifs et des jalons de nos programmes et régimes d'incitatifs à long terme pour assurer le maintien de la pertinence et l'applicabilité ;
- 4 évaluation des mesures des programmes de rémunération variable pour confirmer l'équilibre des objectifs entre les programmes atténuant de cette façon les risques excessifs ; et
- 5 politique limitant le pouvoir sur les dépenses. Le Conseil a en place des politiques qui limitent les dépenses qui peuvent être faites aux différents niveaux de l'organisation.

8.12 | POLITIQUE ANTI-COUVERTURE

Cette politique est décrite plus en détail à la rubrique 6.5.

8.13 | RAPPORT DU COMITÉ

À la suite de la revue de la structure de la rémunération des cadres supérieurs réalisée en 2015, le Comité soumet que la rémunération des CSI est adéquate lorsque l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Le Comité est satisfait que la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération sont correctement liés à la performance de la Société, aux intérêts des actionnaires et respectent les pratiques concurrentielles du marché.

9 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

9.1 | FAITS SAILLANTS 2016

La Société a :

- 1 réalisé des ventes totalisant 1 197,3 millions de dollars ;
- 2 réalisé 14 acquisitions, 7 à FinishMaster USA et 7 à Automotive Canada ;
- 3 ajouté 62 magasins au total, 46 sous FinishMaster USA, incluant un nouveau et 16 pour Automotive Canada tout en intégrant 12 à FinishMaster USA ;
- 4 lancé les marques BUMPER TO BUMPER^{MD} et FINISHMASTER^{MD} et déployé le système point-de-vente à Automotive Canada ;
- 5 bâti la meilleure équipe dans le marché en attirant et retenant le meilleur talent ; et
- 6 204 magasins aux États-Unis et 54 au Canada au 31 décembre 2016.

9.2 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant¹ donne le détail de la rémunération annuelle de chaque CSI pour les exercices financiers de 2014, 2015 et 2016. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés à sedar.com.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	ANNÉE	SALAIRE	ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS ²	ATTRIBUTIONS À BASE D' OPTIONS ³	RÉMUNÉRATION EN VERTU D' UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES		VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE	TOUTE AUTRE RÉMUNÉRATION	RÉMUNÉRATION TOTALE
					PLAN INCITATIF ANNUEL À COURT TERME (PAYÉ COMPTANT)	PLAN INCITATIF À LONG TERME			
					(\$)	(\$)			
Henry Buckley Président et chef de la direction	2016	640 379	625 003	450 755	406 578	-	64 038	99 706 ⁴	2 286 459 ⁵
	2015	608 191	273 202	372 997	637 472	-	58 861	99 600 ⁴	2 050 323 ⁵
	2014	141 593	73 921	-	172 483	-	14 159	739 175 ⁶	1 141 331 ⁵
Eric Bussièrès Chef de la direction financière	2016	296 647	132 375	78 375	126 000	-	29 665	12 835	675 987
	2015	21 238	-	-	-	-	1 096	250 987 ⁷	273 321
	2014	-	-	-	-	-	-	-	-
Steve Arndt Président et chef de l' exploitation, FinishMaster, Inc.	2016	508 025	286 970	194 813	215 032	-	30 223	13 961	1 249 024 ⁵
	2015	488 274	316 051	225 786	335 512	-	30 675	11 634	1 407 932 ⁵
	2014	312 186	60 876	148 156	284 312	-	27 616	11 655	844 800 ⁵
Gary O'Connor Président et chef de l' exploitation, Automotive Canada	2016	339 871	149 266	121 875	109 564	-	136 800	12 997	870 373
	2015	318 750	200 486	167 168	325 000	-	130 200	12 835	1 154 439
	2014	297 250	85 451	166 281	126 000	-	108 300	12 580	795 862
Louis Juneau Chef de la direction des affaires juridique et secrétaire	2016	243 026	104 288	-	121 669	-	24 303	12 997	506 283
	2015	230 063	219 710	-	137 891	-	25 190	150 173 ⁸	763 027
	2014	210 961	45 294	-	47 250	-	21 961	12 580	338 046

¹ Ce tableau décrit la dépense encourue par la Société durant ces exercices financiers. En 2014, 2015 et 2016, cette dépense qui s'est accrue par rapport aux années précédentes en raison de la nature des nouveaux programmes incitatifs à long terme (incluant le Régime d'options d'achat d'actions) demande à être comptabilisée sur une base accélérée en vertu des principes comptables applicables.

² Pour 2016, le tableau inclus la valeur des UAD octroyées durant l'année et la juste valeur à la date de l'octroi annuel des unités d'actions de performance accordées en 2016 selon le Programme UAP de la Société, tel que reproduit dans le tableau ci-dessus, qui reflète un taux d'évaluation de 100 % pour les unités d'actions de performance basé sur le temps. Le taux de compensation utilisé est conforme aux tests empiriques de compensation des programmes de performance. Le taux de compensation a été appliqué à la valeur de l'octroi calculé sur la base d'un prix par action de 33,942 \$ pour l'octroi de janvier 2016. Le prix par action au moment de l'octroi est égal au cours moyen par Action à la TSX sur la période de cinq jours de séance consécutifs qui précède la date de l'octroi. La juste valeur des unités d'actions de performance était de 450 775 \$ pour Henry Buckley, de 78 375 \$ pour Éric Bussièrès, de 194 813 pour Steve Arndt, de 121 875 \$ pour Gary O'Connor et de 104 288 \$ pour Louis Juneau.

Avant 2016, les montants sous cette rubrique représentaient la portion du boni à court terme attribuable en 2015 ou 2014, selon le cas, accordé comme UAD au moment de l'approbation de tel boni selon le programme de UAD et de la Ligne directrice en matière de propriété d'actions de la Société. Voir la rubrique 8.6 *Rémunération directe – Incitatifs à court terme* pour la description complète du programme de UAD. Les deux premiers paiements de UAP accordés selon le programme mis en place en 2012 sont également inclus.

³ Pour 2016, la juste valeur des options octroyées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options treillis binomial en fonction des hypothèses suivantes :

Rendement en dividendes (%)	1,18
Volatilité prévue (%)	25,04
Taux sans risque (%)	1,27
Durée prévue (années)	4,75

Avant 2016, la juste valeur des options acquises a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Trinomial en fonction des hypothèses suivantes pour les années 2015/2014 :

Rendement en dividendes annuel prévu	1,98 %/1,81 %	Taux sans risque	1,4248 %/2,19 %
Volatilité annuelle prévue	26,24 %/25,67 %	Durée prévue en années	7/7

⁴ Inclus le paiement d'une propriété louée.

⁵ Tous les montants pour M. Buckley et M. Arndt sont en dollars américains convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change de 1,32552 pour 2016, 1,27814 pour 2015, et de 1,10433 pour 2014.

⁶ Ce montant inclut une prime de signature selon les modalités du contrat d'emploi de M. Buckley.

⁷ Ce montant inclut une prime de signature selon les modalités du contrat d'emploi de M. Bussièrès.

⁸ Le Conseil d'administration a octroyé à M. Juneau un boni discrétionnaire de 115 500 \$ pour son rôle lors de la vente des actifs de Uni-Sélect USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc.

9.3 | ATTRIBUTION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE¹

NOM	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ²	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS – GAINS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ³	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁴	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITALS PROPRES – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE ⁵
	\$	\$	\$	\$
Henry Buckley	503 635 \$	-	-	406 578 \$
Eric Bussièrès	318 \$	-	-	126 000 \$
Steve Arndt	859 615 \$	-	249 093 \$	215 032 \$
Gary O'Connor	870 566 \$	593 451 \$	279 577 \$	109 564 \$
Louis Juneau	-	-	238 133 \$	121 669 \$

¹ En date du 31 décembre 2016.

² Le montant représente la valeur globale en dollars qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX et le prix d'exercice à la date d'acquisition.

³ Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'exercice, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX à la date d'exercice et le prix d'exercice.

⁴ Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'acquisition des UAP octroyées en 2013.

⁵ Paiements du régime incitatif annuel à court terme.

9.4 | TABLEAU DE LA BONIFICATION À COURT TERME LIÉE À L'OBJECTIF FINANCIER

Afin qu'une bonification à court terme en fonction de l'objectif financier soit accordée, le Conseil d'administration de Uni-Sélect établit un seuil minimum à être atteint, établi pour 2016 au BPA¹ ajusté de 1,36 \$.

NOM	CIBLE BONIFICATION		BONIFICATION MAXIMALE	CIBLE BONIFICATION	BONIFICATION MAXIMALE	PAIEMENT
	Objectif financier	Objectif spécifique				
	%	%				
Henry Buckley	80	10	150	580 826	968 044	580 826
Eric Bussièrès	50	10	100	180 000	300 000	180 000
Steve Arndt	50	10	100	307 189	511 982	307 189
Gary O'Connor	50	10	100	201 825	336 375	136 955
Louis Juneau	40	10	85	121 669	206 837	121 669

¹ Ces ajustements correspondent, entre autres, à la restructuration et autres charges, les dépréciations et les frais de transactions liés à la vente des actifs nets, déduction faite des taxes.

Suite aux efforts concertés des opérations canadiennes ainsi que la poursuite intensive et soutenue des objectifs 2016 d'acquisitions tant par FinishMaster USA qu'Automotive Canada, le Conseil a octroyé les bonis discrétionnaires suivants aux CSI :

NOM	BONI DISCRÉTIONNAIRE ¹
Henry Buckley	128 040 \$
Eric Bussièrès	37 200 \$
Steve Arndt	19 046 \$
Gary O'Connor	12 513 \$
Louis Juneau	24 139 \$

¹ Le boni discrétionnaire est inclus dans le paiement total affiché au tableau de la rubrique 9.4 ci-dessus.

TABLEAU DES BONIS À COURT TERME LIÉS AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques établis au début de l'année 2016 pour les CSI étaient liés à l'accomplissement de certaines activités stratégiques et prioritaires au développement de la Société. Les objectifs et leur pondération sont réévalués annuellement par le comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces objectifs peuvent inclure ceux de nature opérationnelle ou liés aux ressources humaines. La Société fixe régulièrement des objectifs ambitieux de sorte que la réalisation des objectifs spécifiques présente un défi significatif à ses cadres supérieurs.

Ce qui suit résume les objectifs opérationnels et en ressources humaines pour 2016 :

- 1 Objectifs opérationnels :** a) assurer le développement et l'exécution des nouvelles stratégies opérationnelles canadiennes (magasins corporatifs et stratégie de marque) et b) voir à l'intégration efficiente des acquisitions en ajoutant et déployant un processus visant la synergie entre le siège social, FinishMaster et Automotive Canada; et
- 2 Objectifs en ressources humaines :** poursuivre la planification de la relève et débiter ce processus pour les cadres supérieurs relevant du chef de la direction tout apportant son support à la planification des prochains échelons.

9.5 | TABLEAU DU PROGRAMME D'UNITÉS D' ACTIONS DE PERFORMANCE (UAP) ET DU PROGRAMME D'UNITÉS DE PERFORMANCE DIFFÉRÉES (PUP)

Les CSI participent au Programme UAP et ont reçu les paiements décrits ci-dessous eu égard à leur détention d'unités et se sont vus octroyer le nombre d'unités de performance apparaissant vis-à-vis leur nom.

NOM	UNITÉS OCTROYÉES	UNITÉS OCTROYÉES	UNITÉS OCTROYÉES	RAMA ATTEINT POUR PAIEMENT	FACTEUR DE PERFORMANCE DE RAMA	VALEUR DU UAP ¹	PAIEMENT ²	PAIEMENT ³
	2014	2015	2016	2014 À 2016	2014 À 2016	2016	2015	2016
	#	#	#	%	%	\$	\$	\$
Henry Buckley	-	15 628	13 280	11,93	130	32,934	-	-
Eric Bussièrès	-	-	2 310	11,93	130	32,934	-	-
Steve Arndt	5 818	9 460	5 740	11,93	130	32,934	172 260	249 093
Gary O'Connor	6 530	7 342	3 590	11,93	130	32,934	200 485	279 577
Louis Juneau	5 562	6 608	3 072	11,93	130	32,934	160 614	238 133

¹ Calculé à la date de rachat (16 février 2017) pour les unités octroyées en 2014 pour la période de 2014-2015.

² Paiement des unités attribuées en 2013 pour la période 2013-2015, sur la base d'une valeur UAP de 29,419 \$ pour 2015.

³ Paiement des unités octroyées en 2014 pour la période 2014-2016.

Le programme d'unités de performance différées (PUP) a été remplacé en 2013 par le programme d'unités d'actions de performance (UAP). Les dernières unités du Programme PUP ont été octroyées en 2012. Les unités ont expiré en 2014. Pour obtenir de l'information supplémentaire sur le Programme PUP veuillez vous référer à l'annexe C joint aux présentes. Les CSI ayant participé au programme PUP se sont vus octroyer la rémunération suivante en contrepartie des unités détenues.

NOM	UNITÉS OCTROYÉES	RAMA ATTEINT POUR PAIEMENT			NIVEAU ATTEINT			PAIEMENT
	2012	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2014
	#	%	%	%	\$	\$	\$	\$
Henry Buckley	-	-	-	-	-	-	-	-
Eric Bussièrès	-	-	-	-	-	-	-	-
Steven Arndt	-	-	-	-	-	-	-	-
Gary O'Connor	1 425	11,17	9,80	¹	80	0	37,86	53 951
Louis Juneau	662	11,17	9,80	¹	80	0	37,86	25 044

¹ Pour 2014, le Conseil d'administration a recommandé d'aligner les objectifs financiers à atteindre pour le Programme PUP avec les objectifs financiers de 2014 de la Société. Par conséquent, pour permettre un paiement pour le cycle de 3 ans se terminant en 2014, le Conseil a établi l'objectif minimum du BPA ajusté à 2,60 \$ (excluant l'effet du taux de change). Le montant atteint en 2014 était de 2,66 \$.

9.6 | PLAN DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Société sont autorisés à être émis, soit le régime d'option d'achat actuel de la Société, au 31 décembre 2016 :

CATÉGORIE DE PLAN	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS OU DES BONS OU DROITS EN CIRCULATION	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS ET DROITS EN CIRCULATION	NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA COLONNE A)
	A	B	C
Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	358 328	21,67 \$	1 811 034
Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs	s.o.	s.o.	s.o.
Total	358 328	21,67 \$	1 811 034

Le tableau suivant illustre pour chaque CSI toutes les attributions en cours pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

NOM	ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS				ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS		
	NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES ¹	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS	EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES ²	NOMBRE D' ACTIONS OU UNITÉS D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D' ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ³	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES)
	(#)	(\$)	DATE	(\$)	(#)	(\$)	(\$)
Henry Buckley	107 492	15,321	1 janvier 2022	1 523 054	43 884	1 294 140	-
	67 660	33,942	4 janvier 2023	-			-
Eric Bussièrès	11 764	33,942	4 janvier 2023	-	2 310	68 122	-
Steve Arndt	14 886	11,45	1 janvier 2020	268 543	35 434	1 044 941	-
	22 380	14,382	1 janvier 2021	338 117			-
	48 800	15,321	1 janvier 2022	691 447			-
	29 242	33,942	4 janvier 2023	-			-
Gary O'Connor	12 558	14,382	1 janvier 2021	189 726	23 233	685 138	-
	25 252	15,321	1 janvier 2022	357 796			-
	18 294	33,942	4 janvier 2023	-			-
Louis Juneau	-	-	-	-	22 813	672 768	-

¹ Options d'achat d'actions au 31 décembre 2016.

² La valeur des options en jeu non exercées au 31 décembre 2016 s'élève à la différence entre le cours des Actions à la clôture au TSX (29,490 \$) en date du 31 décembre 2016 et le prix d'exercice.

³ Les unités d'actions différées détenues en date du 31 décembre 2016 devront être rachetées selon certaines éventualités de rachat.

9.7 | TABLEAU DES VALEURS DU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Les différents régimes de retraite disponibles pour les cadres supérieurs sont décrits à la rubrique 8.8 - *Rémunération indirecte – Régime de retraite*.

Le tableau qui suit illustre les coûts et les prestations payables à la retraite pour chaque CSI en vertu du régime de retraite à prestations déterminées :

NOM	ANNÉES DÉCOMPTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016		PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES		VALEUR ACTUELLE D'OUVERTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES	VALEUR ACTUELLE DE CLÔTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES
	Régime enregistré	Régime additionnel	À la fin de l'exercice	À 65 ans				
	Années	Années	\$	\$				
Henry Buckley ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Eric Bussièrès ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Steve Arndt ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gary O'Connor	11,00	11,00	92 300	117 900	1 367 800	136 800	129 300	1 633 900
Louis Juneau ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

¹ Le Régime de retraite à prestations déterminées ne s'applique pas à MM. Buckley, Bussièrès, Arndt et Juneau.

9.8 | TABLEAU DES VALEURS DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

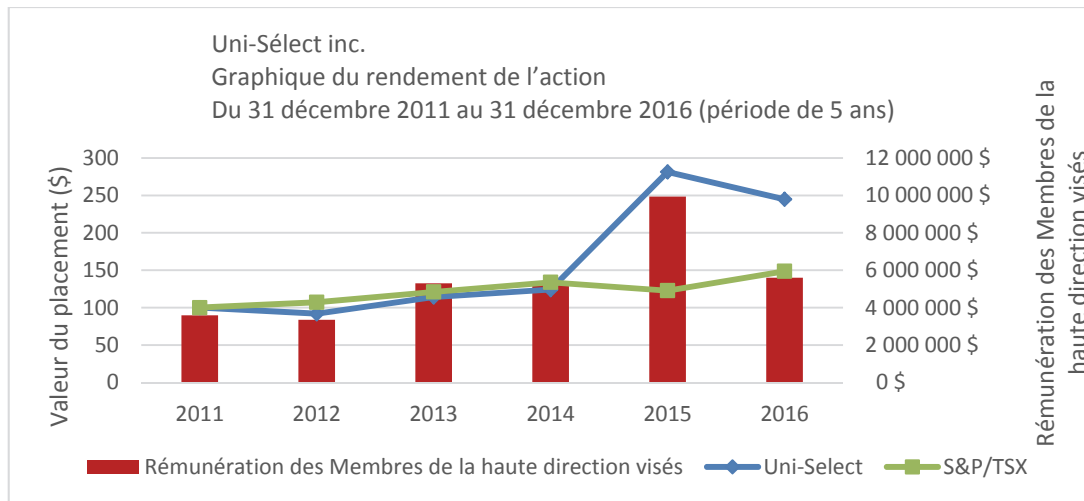
Le tableau suivant décrit les valeurs des cotisations déterminées pour chaque CSI au 31 décembre 2016 en vertu du régime de retraite à cotisations déterminées :

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE
	(\$)	(\$)	(\$)
Henry Buckley	70 997	64 038	146 851
Eric Bussièrès	s.o.	29 665	32 126
Steve Arndt	1 197 365	30 223	1 320 814
Gary O'Connor	s.o.	s.o.	s.o.
Louis Juneau	68 202	24 303	99 380

10 | GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulé de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Société par rapport au rendement cumulé de l'indice S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2016.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basée sur l'augmentation de la valeur de l'action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.



Le tableau suivant détaille le rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$:

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Uni-Sélect inc.	100	91,90	114,27	124,17	281,34	244,87
Indice composé S&P/TSX	100	107,19	121,11	133,90	122,76	148,64

Le tableau ci-dessus démontre que le titre de la Société a généré un rendement cumulatif entre 2011 et 2016 de 245 %. Au cours des cinq dernières années, le rendement total du titre a été sensiblement supérieur à l'Indice composé S&P/TSX, principalement attribuable à la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc. en 2015.

Le tableau ci-dessous démontre la rémunération totale versée aux cinq CSI en poste à la fin de chaque exercice financier. À noter qu'exceptionnellement en 2015 ce montant représente les versements de sept CSI prenant en compte les chefs de la direction et chef de la direction financière et leurs successeurs qui étaient tous en poste durant l'exercice financier 2015. Ce qui explique en grande partie la réduction de 43 % en 2016 de la rémunération totale indiquée ci-dessous.

Le tableau suivant reflète la rémunération totale versée aux CSI qui étaient en fonction à la fin de chaque exercice financier :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rémunération totale des cinq CSI	3 594 227 \$	3 335 477 \$	5 298 415 \$	5 411 762 \$	9 932 790 \$ ¹	5 602 358 \$

¹ Pour 2015, le montant de la rémunération totale a été versé à sept CSI plutôt qu'à cinq.

De 2011 à 2016, le taux de croissance annuel composé de la rémunération des CSI était de 9 % comparativement au rendement total de l'avoir des actionnaires qui était de 20 %.

Tout au long de l'exercice 2011, l'indice de référence a régressé alors que la valeur du titre de Uni-Sélect se maintenait. Au cours de l'année 2012, le titre de Uni-Sélect a pris de la valeur pour les 6 premiers mois et subissait une baisse de juillet jusqu'à la fin de l'année découlant des conditions difficiles du marché et d'un rendement inférieur pendant que l'indice de référence montrait des gains. En 2013, la Société améliorait ses résultats sur la base d'une forte poussée vers la fin de l'année dépassant ainsi la progression de l'indice. En 2014, l'indice a régulièrement progressé durant toute l'année et pendant ce temps la valeur du titre de Uni-Sélect est demeurée alignée avec la tendance du marché enregistrée à la fin de 2014. Au cours de l'année 2015, essentiellement axée sur la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc., le cours de l'action de Uni-Sélect a plus que doublé et dépassé la progression de l'indice. En 2016, le rendement total du titre de la Société était en deçà de l'Indice composé S&P/TSX principalement dû aux conditions plus difficiles du marché. Toutefois, au cours des cinq dernières années, le rendement total du titre de la Société est demeuré supérieur à l'Indice composé de S&P/TSX surtout en raison de la solide performance du cours du titre en 2015.

En date du 15 mars 2017, le cours de l'action de Uni-Sélect et la valeur de l'indice de référence étaient respectivement de 286,19 et 151,69 comparativement à 244,87 et 148,64 au 31 décembre 2016.

11 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 15 mars 2017. La Société n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'Assemblée autre que celles indiquées dans l'Avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'Assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

11.1 | DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels et une circulaire d'information de la Direction. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les États financiers annuels comparatifs de la Société et le Rapport de gestion en regard de son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente Circulaire d'information de la Direction et de la plus récente version de la Notice Annuelle, du Rapport annuel et du Rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, et de ses États financiers intermédiaires déposés après le dépôt des derniers États financiers annuels, sans frais, sur le site Web de la Société à uniselect.com ou sur demande adressée au Secrétaire de la Société au 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR à sedar.com.

11.2 | PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

Les propositions des actionnaires visant l'Assemblée annuelle fixée pour la divulgation des états financiers pour la fin de l'exercice 2017 et autres questions, doivent être soumises au plus tard le 29 décembre 2017.

12 | APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire d'information de la direction.



Me Louis Juneau
Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

Boucherville, Québec
Le 31 mars 2017

ANNEXE A – CHANGEMENT D’AUDITEUR – DOCUMENTS DE DÉCLARATION



AVIS DE CHANGEMENT D’AUDITEUR

À: Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

ET À: British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l’Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities (Prince Edward Island)
Office of the Superintendent of Securities, Service Newfoundland and Labrador

Uni-Sélect Inc. (la « Société ») par les présentes donne avis conformément à l’article 4.11 du *Règlement 51-102 sur les obligations d’information continue* (“Règlement 51-102”) de ne pas reconduire la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (l’« ancien auditeur ») en tant qu’auditeur de la Société et de la proposition de nommer Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (le « nouvel auditeur ») en remplacement. La Société confirme que :

1. Certains membres du Comité d’audit (Michelle Cormier et Jeffrey I. Hall), le chef de la direction financière, le chef de la direction des affaires juridiques et la vice-présidente, finances corporatives (« Groupe de sélection des Auditeurs ») ont procédé à la revue des services d’audit externe. Pour ce faire, le Groupe de sélection des Auditeurs, pour le compte du Comité d’audit, a sollicité des propositions pour les services d’audit pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.
2. Après une revue exhaustive des propositions reçues et en tenant compte des critères pertinents, le Groupe de sélection des Auditeurs a recommandé au Comité d’audit et ce dernier a, à son tour, recommandé au Conseil d’administration que soit nommé par les actionnaires de la Société comme auditeur pour la Société pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 le nouvel auditeur en remplacement de l’ancien auditeur.
3. Le 28 mars 2017, le Conseil d’administration a approuvé la recommandation du Comité d’audit mentionnée ci-dessus et décidé de ne pas reconduire la nomination de l’ancien auditeur pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et de soumettre la nomination du nouvel auditeur aux actionnaires de la Société à titre d’auditeur de la Société pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2017. Le vote aura lieu à l’assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra le ou vers le 4 mai 2017.
4. De l’avis de la Société, il n’y a aucune opinion modifiée dans les rapports de l’ancien auditeur portant sur les états financiers annuels de la Société pour les deux exercices financiers précédant la date de cet avis, à savoir pour les exercices financiers se terminant, respectivement, les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.
5. De l’avis de la Société, il n’y a eu aucun événement à déclarer, tel que ce terme est défini à l’article 4.11 du Règlement 51-102, y compris des désaccords, des consultations ou questions non résolues, en lien avec les audits de la Société pour les deux derniers exercices financiers terminés les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

Daté ce 28^{ème} jour de mars 2017.

UNI-SÉLECT INC.

Par: (s) Éric Bussières
Éric Bussières
Chef de la direction financière



Le 28 mars 2017

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities (Prince Edward Island)
Office of the Superintendent of Securities, Service Newfoundland and Labrador

Objet : Uni-Sélect inc. – Avis de changement d'auditeur

Mesdames,
Messieurs,

Nous accusons réception de l'avis de changement d'auditeur (l'« avis ») daté du 28 mars 2017 qui nous a été transmis par Uni-Sélect inc. concernant le remplacement de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de Uni-Sélect inc. et de la nomination subséquente de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous confirmons par la présente que nous, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., avons examiné l'avis qui a été déposé en vertu de l'article 4.11 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. À notre connaissance au moment de la réception de l'avis, nous sommes en accord avec tous les énoncés qui y sont convenus relativement à notre cabinet.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.



Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Ernst & Young LLP
800, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 1X9

Tél./Tel: +1 514 875 6060
Télec./Fax: +1 514 879 2600
ey.com

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities (Prince Edward Island)
Office of the Superintendent of Securities, Service Newfoundland and Labrador

Le 28 mars 2017

Uni-Sélect inc. – Avis de changement d'auditeur

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons lu les déclarations faites par Uni-Sélect inc. dans la copie ci-jointe de l'avis de changement d'auditeur, daté du 28 mars 2017, que l'émetteur compte déposer conformément à l'article 4.11 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et confirmons que nous sommes d'accord avec les renseignements ayant trait à notre Société qui y figurent.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

ANNEXE B – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTRODUCTION

La présente charte vise à établir les responsabilités spécifiques du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la direction. Les responsabilités établies aux présentes doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie de la société. La présente charte complète les chartes des autres comités du Conseil, ainsi que les descriptions de poste respectives de président du Conseil, des présidents de comités et de président et chef de la direction.

PARTIE I. STRUCTURE DU CONSEIL

1. COMPOSITION DU CONSEIL

Les administrateurs doivent être indépendants dans leur majorité. Le Conseil a pour objectif général de veiller à ce qu'il soit composé d'administrateurs dotés de formations et de qualités personnelles diverses, ainsi que de compétences et de connaissances qui ajoutent à la valeur de la société, et à ce que chaque administrateur s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités au Conseil du mieux qu'il peut.

2. ÉLECTION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les candidats à titre d'administrateurs sont initialement pris en considération et recommandés par le comité de régie d'entreprise et de nomination, approuvés par l'ensemble du Conseil et élus annuellement par les actionnaires de la société.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil doit nommer chaque année un président choisi parmi ses membres indépendants.

Il incombe au président du Conseil de veiller au fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités et à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de remplir ses fonctions. Les principales fonctions du président sont énoncées dans la description du poste élaborée par le Conseil et incluent la gestion efficace des affaires du Conseil conformément aux principes de régie d'entreprise, et l'évaluation adéquate de l'efficacité de la structure des comités ainsi que la qualité du travail de la direction présenté au Conseil afin de l'aider à prendre ses décisions. Le président du Conseil peut également être membre d'un comité du Conseil.

2. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Le président du Conseil désigne de temps à autre une personne qui peut être un administrateur, ou non, pour être secrétaire du Conseil. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Conseil et les remet au Conseil.

3. RÉUNIONS RÉGULIÈRES

Des réunions régulières prévues du Conseil doivent être tenues aux dates déterminées par le Conseil ou le président du Conseil pour discuter de questions d'intérêt, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants ne participent pas.

4. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées par le président du Conseil, par le président et chef de la direction ou par deux administrateurs, ou sur leur ordre.

5. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou par téléphone ou au moyen d'un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

6. ORDRE DU JOUR

Le président du Conseil élabore et fixe l'ordre du jour du Conseil en collaboration avec les autres administrateurs et le secrétaire. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener aux réunions du Conseil sont, autant que possible, communiqués aux administrateurs suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen raisonnable. Chaque ordre du jour de réunion du Conseil comporte une période de discussion entre les administrateurs en l'absence des membres de la direction et des administrateurs non indépendants.

7. DÉLÉGATION

Le Conseil a le pouvoir de déléguer certaines de ses responsabilités aux comités du Conseil, s'il le juge approprié. Les responsabilités de ces comités sont énoncées dans leur charte, modifiée de temps à autre. En outre, le Conseil peut créer, au besoin, des comités *ad hoc* pour s'occuper d'autres questions. Le Conseil élabore une description du poste des présidents des comités.

8. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Conseil et ses comités peuvent engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la société, lorsqu'ils le jugent nécessaire ou souhaitable, pour conseiller le Conseil ou les comités de manière indépendante sur toute question. Le Conseil et ses comités ont le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers, ou de mettre fin à leur mandat, y compris le pouvoir exclusif de réviser les honoraires d'un consultant ou d'un conseiller et les autres conditions de son maintien en poste. Le Conseil a décidé que tout administrateur qui souhaite embaucher un conseiller externe aux frais de la société peut le faire à condition d'obtenir au préalable l'autorisation du président du Conseil.

PARTIE III. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

1. RESPONSABILITÉ PRINCIPALE ET AUTORITÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Le Conseil est chargé de la supervision de la société, y compris de s'assurer de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs, et de veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres cadres supérieurs créent une culture fondée sur l'intégrité dans l'ensemble de la société. La principale responsabilité du Conseil est de superviser la direction de la société de façon à promouvoir son succès à long terme afin d'optimiser sa valeur pour ses actionnaires. Le Conseil a une autorité pleine et entière. Toute responsabilité non déléguée à la direction ou à un comité du Conseil continue de relever du Conseil.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, y compris les autorisations de dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Les obligations juridiques générales du Conseil sont décrites en détail à l'article 12 de la présente Partie III. Sous réserve de ces obligations juridiques et des statuts et des règlements généraux de la société, le Conseil demeure responsable de la gestion de ses propres affaires, y compris :

- a) planifier sa composition et sa taille;
- b) choisir son président;
- c) proposer des candidatures pour accession au Conseil, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination;
- d) déterminer si chaque administrateur est indépendant;
- e) désigner des comités du Conseil et leurs administrateurs membres, et approuver leurs mandats respectifs et les limites du pouvoir délégué à chacun des comités;
- f) déterminer, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de régie d'entreprise et de nomination, la rémunération des administrateurs;
- g) évaluer, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, l'efficacité du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs dans l'exécution de leurs responsabilités;
- h) établir, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, un mécanisme de gouvernance d'entreprise approprié, y compris des directives et des pratiques pour veiller à ce que le Conseil fonctionne de manière indépendante de la direction.

3. ÉTABLISSEMENT ET EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL

Avant de nommer ou de désigner des personnes comme administrateurs, le Conseil :

- a) surveille, en collaboration avec le président du Conseil, la taille et la composition du Conseil et de ses comités pour garantir une prise de décision efficace;
- b) examine les connaissances et les compétences appropriées nécessaires au sein du Conseil dans son ensemble, en tenant compte des besoins du Conseil à court terme et de ses plans de relève à long terme et évalue quelles sont les compétences et les connaissances que possède chaque administrateur existant;
- c) élabore et met à jour une fois par an le plan à long terme en ce qui concerne la composition du Conseil, qui tient compte des caractéristiques de ses membres en ce qui concerne l'indépendance, l'âge, les connaissances, l'expérience et la disponibilité de service à la société, ainsi que les possibilités, les risques et la direction stratégique de la société.

Dans l'exercice de chacune de ces fonctions, le Conseil devrait prendre en considération les conseils et les commentaires du comité de régie d'entreprise et de nomination.

4. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Sur les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération, le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) désigner le président et chef de la direction, et conseiller le président et chef de la direction dans l'exécution de ses fonctions;
- b) élaborer la description du poste du président et chef de la direction et élaborer et approuver les buts et objectifs de la société qu'il doit atteindre;
- c) évaluer le rendement du président et chef de la direction au moins une fois par an en fonction d'objectifs écrits, et déterminer et approuver la rémunération du président et chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- d) approuver un énoncé complet des principes, de la stratégie et des principes de rémunération du personnel de direction de la société;
- e) approuver certaines décisions qui concernent la haute direction, y compris :
 - i) la désignation et la destitution des cadres supérieurs;
 - ii) la rémunération et les avantages sociaux des cadres supérieurs;
 - iii) les contrats d'emploi, les conventions de conseil, de départ à la retraite et d'indemnité de licenciement et autres accords spéciaux proposés pour les cadres supérieurs;
 - iv) les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités fonctionnelles utilisés pour déterminer le régime d'intéressement ou les autres primes aux gestionnaires;
- f) veiller à ce que des programmes de planification de la relève et de perfectionnement des gestionnaires soient instaurés, y compris :
 - i) approuver le plan de relève du président et chef de la direction;
 - ii) dans le cas d'autres gestionnaires principaux, veiller à ce que soient instaurés des plans de relève et de perfectionnement de la direction; et
 - iii) superviser la haute direction;
- g) veiller à ce que les critères et les processus de reconnaissance, d'avancement, de perfectionnement et de désignation de la haute direction soient conformes aux besoins futurs de la société en matière de direction;
- h) favoriser les occasions de découvrir au sein de la société les employés qui ont le potentiel nécessaire pour devenir des membres de la haute direction, notamment au moyen de présentations au Conseil par ceux-ci ou par toute forme d'interaction avec eux;
- i) approuver certaines questions en ce qui concerne tous les employés, y compris :
 - i) le salaire annuel et les politiques ou régimes d'intéressement pour les employés;

- ii) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou modifications importantes dans les programmes existants;
- iii) les modifications importantes dans les régimes de retraite de la société;
- iv) les avantages sociaux importants accordés à des employés retraités, en plus des avantages sociaux qu'ils reçoivent conformément aux programmes de retraite et autres avantages sociaux approuvés.

5. STRATÉGIE ET PLANS

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) adopter une procédure et participer avec la direction à l'élaboration du plan stratégique de la société, qui sera soumis annuellement au Conseil pour approbation. Ce plan stratégique doit tenir compte, notamment, des tendances, des occasions et des risques de l'entreprise sur un horizon de trois à sept ans;
- b) approuver les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels afin que la société atteigne ses objectifs stratégiques et ses plans d'exploitation;
- c) approuver la participation de la société à des secteurs d'activités qui sont importants pour elle, ou le deviendront probablement, ou son retrait de ceux-ci;
- d) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération, s'ils diffèrent des plans stratégiques, d'immobilisations et d'exploitation susmentionnés;
- e) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- f) surveiller les progrès de la société en fonction de ses objectifs stratégiques, et réviser et modifier leur orientation en fonction de l'évolution des circonstances;
- g) examiner les évolutions récentes qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie de la société et aviser la direction des nouvelles tendances et questions.

6. QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET À L'ENTREPRISE

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) prendre des mesures raisonnables pour garantir, par le biais du comité d'audit, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société, notamment évaluer l'information fournie par la direction et autres (p. ex., les auditeurs internes et externes) au sujet de l'intégrité et de l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société;
- b) examiner le rendement financier et d'exploitation en fonction des budgets et des objectifs;
- c) approuver les états financiers annuels et les résultats financiers trimestriels, ainsi que leur divulgation par la direction;
- d) déclarer les dividendes;

- e) approuver les opérations de financement, les modifications dans le capital-actions autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission de titres de créances, l'inscription d'actions et d'autres titres, l'émission de papiers commerciaux et de prospectus et les contrats de fiducie connexes;
- f) approuver la nomination de l'auditeur externe et approuver les honoraires de l'auditeur sur recommandation du comité d'audit;
- g) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes dans les relations bancaires;
- h) examiner en vue de leur approbation éventuelle toutes les modifications ou dérogations à la stratégie établie, aux budgets d'immobilisations et d'exploitation ou les questions de politique proposées par la direction qui divergent du cadre normal des affaires de l'entreprise;
- i) approuver les contrats, transactions et autres arrangements ou engagements importants qui sont de nature à avoir une incidence importante sur la société;
- j) approuver l'introduction ou le règlement de litiges de nature à avoir une incidence importante sur la société.

7. ACTIVITÉS ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) déterminer les principaux risques associés aux activités de la société et s'assurer que la direction mette en œuvre les systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
- b) examiner la couverture, les franchises et les questions clés qui concernent les polices d'assurance de l'entreprise; et
- c) examiner la conformité avec les exigences législatives et réglementaires et adopter le Code de déontologie et surveiller son observation.

8. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) élaborer l'approche globale en matière de gouvernance de la société. Le Conseil peut déléguer au comité de régie d'entreprise la responsabilité d'examiner le contenu et la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de gouvernance et de nomination et les autres questions et processus de régie et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet;
- b) vérifier si la société respecte ses procédures et politiques et, le cas échéant, approuver toute demande de dérogation par un membre de la direction ou du Conseil.
- c) veiller à ce que la direction fonctionne en tout temps dans le respect des lois et règlements applicables;
- d) examiner les nouvelles politiques importantes de la société et les modifications importantes aux politiques existantes (y compris, par exemple, les politiques qui concernent la conduite de l'entreprise et les conflits d'intérêt).

9. ORIENTATION ET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation complète et une formation de base sur les activités de la société, le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la société attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Tous les nouveaux administrateurs devraient comprendre la nature et le fonctionnement des activités de la société et, en cette qualité, la direction fournira aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la société et l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel d'opération, ainsi que de visiter les entrepôts et autres installations de la société.

La direction ou des consultants indépendants feront régulièrement des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et des mises à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie.

Le Conseil doit entreprendre ou organiser ces activités et programmes de formation continue des administrateurs, comme il le juge utile, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la société demeurent à jour.

10. RAPPORTS DE CONFORMITÉ ET COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

- a) veiller à ce que la société ait instauré des processus de communication efficaces avec les actionnaires et les institutions et organismes financiers, de réglementation et autres;
- b) veiller à ce que la société ait pris des mesures efficaces pour recevoir de la rétroaction de la part des actionnaires, comme la création d'un processus pour permettre aux actionnaires de communiquer directement avec les administrateurs indépendants;
- c) approuver l'interaction avec les actionnaires sur tous les éléments qui exigent l'approbation des actionnaires;
- d) approuver le contenu de toutes les communications importantes de la société destinées aux actionnaires et au public investisseur, y compris les rapports trimestriels, le rapport annuel, le rapport de la direction, la circulaire d'information de la direction, la notice annuelle et tout prospectus qui peut être émis, et tout renseignement important qui concerne la société et qui se trouve dans tout document y étant intégré par renvoi;
- e) prendre les mesures raisonnables pour veiller à ce que le rendement financier de la société soit déclaré de façon exacte et juste aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et organismes de réglementation de manière régulière, en temps opportun et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- f) veiller à la divulgation en temps opportun de tout autre fait ayant une incidence importante sur la société;
- g) rendre compte chaque année aux actionnaires de la gérance du Conseil pour l'année antérieure (le rapport annuel); et
- h) examiner et réviser au besoin la Politique sur les communications de la société.

11. FONDS DE RETRAITE

Par le biais du comité d'audit, le Conseil examine et, conformément aux exigences réglementaires :

- a) surveille les régimes de retraite de la société en ce qui concerne les questions financières, après avoir consulté le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit sur toute incidence qu'une telle modification peut avoir sur les prestations de retraite;
- b) recommande des modifications si un risque financier est établi;
- c) recommande la nomination et le départ de directeurs des placements en ce qui concerne les régimes de retraite de la société;
- d) reçoit et étudie l'évaluation actuarielle et les exigences de financement des régimes de retraite de la société.

12. OBLIGATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

- a) Le Conseil est chargé de ce qui suit :
 - i) veiller à ce que la direction respecte toutes les exigences juridiques et prépare, approuve et maintienne adéquatement les documents et registres;
 - ii) approuver les modifications aux règlements généraux et aux statuts constitutifs, sur des questions qui exigent l'approbation des actionnaires et l'ordre du jour des assemblées des actionnaires;
 - iii) approuver la structure juridique, l'énoncé de mission et l'énoncé de vision de la société.
- b) Les exigences juridiques du Conseil sont les suivantes :
 - i) superviser les affaires de la société;
 - ii) agir avec honnêteté et loyauté en vue de protéger et promouvoir les intérêts de la société;
 - iii) agir avec prudence et diligence.

13. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs supervisent la gestion des activités et des affaires de la société.

Les administrateurs doivent assister à toutes les réunions du Conseil et aux réunions pertinentes des comités; lire tous les documents du Conseil et des comités reçus avant les réunions; discuter des préoccupations et demander les renseignements appropriés directement à la direction au besoin; chercher conseil auprès de conseillers indépendants (aux frais de la société avec autorisation préalable du président), comme ils le jugent nécessaire, et participer activement, librement et ouvertement à toutes les réunions et discussions.

Les administrateurs profitent des programmes d'orientation et de formation continue de la société, comme le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination le détermine de temps à autre.

- a) Obligation fiduciaire et confidentialité

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent se comporter avec honnêteté et loyauté aux intérêts de la société. Les administrateurs sont donc des fiduciaires de la société et, à ce titre, ils doivent promouvoir les intérêts de la société de manière impartiale et désintéressée. Les administrateurs ne doivent surtout pas permettre que leurs intérêts personnels ou commerciaux entrent en conflit avec les intérêts de la société. Les administrateurs ne doivent pas utiliser leur charge, et les renseignements et connaissances ainsi acquis, pour leur avantage ou pour leur gain personnel. Les administrateurs sont aussi soumis à une obligation de discrétion en ce qui concerne les affaires de la société. Les administrateurs ne devraient pas divulguer de renseignements confidentiels au sujet de la société ou y donner accès à autrui.

b) Norme de diligence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente. Cette norme exige que les administrateurs accordent le temps et l'attention nécessaires aux affaires de la société et de ses filiales et fassent les enquêtes nécessaires auprès de la direction et autres de manière à prendre des décisions éclairées et à tirer parti de leur formation et de leur expérience.

c) Qualifications du poste

Chaque administrateur doit :

- i) être une personne physique âgée d'au moins dix-huit ans et saine d'esprit et ne pas avoir le statut de failli. Une majorité d'administrateurs doivent être indépendants;
- ii) posséder des connaissances suffisantes en matière de finances; avoir une expérience pertinente et pratique de l'exploitation d'une entreprise; comprendre le processus de planification stratégique et le perfectionnement des ressources humaines et avoir les compétences fixées par le comité de régie d'entreprise et de nomination de temps à autre;
- iii) posséder un degré élevé d'intégrité personnelle et professionnelle et travailler dans le cadre éthique énoncé dans le Code de déontologie de la société;
- iv) avoir le temps de s'acquitter adéquatement des fonctions et responsabilités incombant au membre du Conseil et ne pas participer à des activités en conflit avec les activités de la société.

Les administrateurs sont élus une fois par an par les actionnaires. Le comité de régie d'entreprise et de nomination est chargé de recommander au Conseil qui se portera candidat chaque année pour une élection ou une réélection par les actionnaires.

14. ÉVALUATION DU CONSEIL

De façon régulière, le Conseil et ses membres évalueront l'efficacité du Conseil et de ses comités, y compris son fonctionnement, sa structure et la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs et l'efficacité du président dans la gestion des réunions du Conseil et la direction stratégique de la société. Ces évaluations tiennent compte de la charte du Conseil et de ses comités.

Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination évaluera aussi régulièrement le rendement et la contribution de chaque administrateur sur différents sujets, notamment sur la perspective stratégique et la participation et la responsabilité, de façon à leur donner une rétroaction constructive pour les aider à améliorer leur rendement. Dans son évaluation, le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination tient compte de la description du poste qui s'applique et des compétences et des connaissances que chaque administrateur devrait apporter au Conseil. Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination partagera les résultats de l'évaluation et de la discussion aux comités responsables des questions de régie et de conduite de la société.

15. EXAMEN DE LA CHARTE DU CONSEIL

Le Conseil évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et y apporte toute modification jugée nécessaire ou appropriée.

16. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive et le Conseil peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées dans les circonstances pour assumer ses responsabilités.

ANNEXE C – RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'UNITÉS DE PERFORMANCE DIFFÉRÉES (PUP)

Le Programme d'unités de performance différées a été remplacé en 2013 par le Programme d'unités d'actions de performance. Les dernières unités sous le Programme PUP ont été accordées en 2012. Le Programme PUP a été mis en place pour permettre aux cadres supérieurs de participer au succès à long terme de la Société et les inciter à demeurer à son emploi. Le montant des paiements aux participants était établi selon une formule mathématique qui ne laissait pas place à une attribution subjective à moins que le Conseil n'en décide autrement. Le Programme PUP n'offrait ni droit de vote ni de participation aux bénéfices. Les cadres supérieurs qui participaient au Programme PUP étaient ceux qui avaient une influence directe sur les résultats à long terme de la Société. Ils étaient nommés participants au programme par le Conseil, sur recommandation du Comité. Le Programme PUP avait une forte corrélation avec la performance financière de la Société et harmonisait la rémunération des cadres supérieurs avec cette performance.

Chaque participant au Programme PUP recevait un nombre d'unités établi selon une formule qui prenait en considération leur salaire de base et leur niveau hiérarchique; 4 niveaux hiérarchiques déterminaient le nombre d'unités octroyées qui variait de 0,25 pour un employé clé à 1,00 pour le président et chef de la direction.

Chaque unité PUP avait une valeur de base de 100 \$ (« Valeur de base »), bonifiée ou diminuée par le rendement sur l'avoir moyen des actionnaires par cycle (« Rendement sur l'avoir moyen des actionnaires » ou « RAMA »). Chaque cycle était consécutif et rotatif et avait une durée de trois ans (« Cycles mobiles ») de sorte qu'un nouveau cycle commençait à chaque année.

RENDEMENT SUR L'AVOIR MOYEN DES ACTIONNAIRES (RAMA)		
Rendement, à la date à laquelle chaque unité PUP est octroyée par le Conseil, des obligations du gouvernement du Canada émises pour une durée de 10 ans	+	9 % ¹

¹ Est le taux excédant le taux de rendement d'un placement garanti, au moment où le Programme PUP était lancé.

En 2014, la dernière année du programme PUP (Unités PUP octroyées en 2012 pour la période de 2012-2013-2014), le Conseil d'administration avait recommandé d'aligner l'objectif financier à être atteint avec l'objectif financier 2014 de la Société. Conséquemment, pour permettre un paiement pour le cycle de trois ans se terminant en 2014, le Conseil d'administration avait établi la cible du BPA ajusté¹⁸ (excluant l'impact du taux de change) à un minimum de 9,7 % supérieur à celui de l'année précédente. Au cas où le BPA ajusté enregistré dépassait le 9,7 % supérieur à l'année précédente, le versement des PUP se faisait fait selon l'échelle.

Sauf pour la retraite ou le décès, un participant au Programme PUP ne recevait aucun paiement en sa qualité de détenteur d'unités avant l'expiration du cycle de trois ans. Le paiement sous le Programme PUP était conditionnel à ce que le titulaire soit un employé de la Société.

¹⁸ Ces ajustements correspondent, entre autres, aux frais de fermeture et de cession de magasins, aux frais de restructuration et autres et aux frais non capitalisés liés au développement et au déploiement du progiciel de gestion intégré.